

PROCES - VERBAL 6/2004

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 8 DECEMBRE 2004 à 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 novembre 2004	2
• Communications du Bureau	3 - 5
• Communications de la Municipalité	5 - 6
• Ordre du jour :	6 - 7
- ASSERMENTATION	7
- Préavis 25/2004 DEMANDES DEMANDE D'ADMISSION DE LA BOURGEOISIE DE PULLY	7 et 8
- ELECTION DU PRESIDENT POUR LA PERIODE DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 30 JUIN 2006	8 et 9
- Préavis 26/2004 BUDGET 2005	9 - 50
- ELECTION DU 1 ^{ER} VICE-PRESIDENT POUR LA PERIODE DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 30 JUIN 2006	16 et 30
- ELECTION DU 2 ^{EME} VICE-PRESIDENT POUR LA PERIODE DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 30 JUIN 2006	44 et 46
- Préavis 24/2004 STATIONS DE RELEVAGE – REHABILITATION DES VIS D'ARCHIMEDE	50
- ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS(TRICES) POUR LA PERIODE DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 30 JUIN 2006	51
- ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS(TRICES) SUPPLEANTS(ES) POUR LA PERIODE DU 1 ^{ER} AVRIL 2005 AU 30 JUIN 2006	51

- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

- M. Jean-François MAIRE
Forêts communales 51 - 52
- Mme Anne MUMENTHALER
Tâches des commissions permanentes des finances et
de gestion 52
Remerciements à la secrétaire
- M. Olivier YERSIN
Graphitis passage souterrain Collège Arnold Reymond -
Place Neuve 52 - 53
- Mme Catherine ZWAHLEN-MASSON
Nouveau président du groupe socialiste 53

A 20h00, la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 84 présents, rejoints par 7 retardataires. Le quorum est donc atteint et la Présidente ouvre cette séance en implore la bénédiction de Dieu sur nos travaux, nos discussions, nos décisions. Cette séance s'annonce dans la tonalité de saison, le rouge du budget, les étincelles des élections, la joie des naturalisations, seuls les parfums de la vis d'Archimède ne sentent pas le pain d'épice et peut-être de la déception pour ceux qui croyaient encore au Père Noël. Mais, bonne séance à nous tous.

Les 10 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Marianne HEFHAF, hospitalisée ; Suzanne TRACHSEL ; MM. Michel DEMENGA ; Jérôme PELLET ; Jean-Marc PASCHE ; Frank DUCRET ; Jacques-André NEY ; Pierre VERMEIL ; Jean-Samuel LEUBA ; Philippe BERLIE. Monsieur Christian POLIN s'est annoncé avec un petit peu de retard.

La Présidente déclare : nous accueillons notre ancien Président, Monsieur Patrick HUBERT qui nous revient après 3 mois d'absence, encadré de ses béquilles, qui est confirmé dans son statut d'homme de fer.

Nous saluons tout particulièrement notre Conseiller municipal, Monsieur Martial LAMBERT en ce jour d'anniversaire (Il est applaudi par l'assemblée). La Présidente déclare : Nous formons une brassée de vœux pour toi, cher Martial, que diplomatie, sagacité, perspicacité et joie au travail t'accompagnent durant toute l'année que tu entames, mais aujourd'hui ça va être ta fête, comme un peu à nous tous, je crains.

La Présidente a le plaisir de saluer les personnalités suivantes, qui nous font l'honneur d'assister à nos débats : Mme Françoise DESLEX, ancienne Municipale ; M. Nicolas CONRAD, ancien député ; M. Gérald FONTANNA, président du Conseil communal de Paudex et peut-être d'autres que la Présidente ne distingue pas depuis sa place. Nous avons le plaisir d'avoir également parmi nous une délégation du personnel communal, de même qu'une délégation des sociétés locales. La salle est bondée.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. René LERESCHE, Président du Conseil communal d'Epalinges ; Mme Marlène MAIRE, Présidente du Conseil communal de Belmont ; M. Jacques HALDY, député ; M. Alain MONOD, député ; Mme LININGER, députée.

La Présidente salue également les représentants de la presse : Mme Nina BRISSOT-CARREL, du Régional, Madame Anne-Isabelle AEBLI, de 24 HEURES, et les remercie pour leur assiduité à suivre nos débats et leur application à donner un compte rendu à leurs lecteurs.

La Présidente rappelle que le procès-verbal de la dernière assemblée du Conseil communal du 29 septembre était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de la séance.

Monsieur Christian BORY demande la parole :

Depuis quinze ans que je participe aux séances du Conseil communal, jamais je n'aurais pu imaginer que quelqu'un puisse intervenir sur le procès-verbal d'une séance. Effectivement, notre secrétaire, merci à elle, rend très fidèlement tout ce qui se dit durant les séances et cela nous convient parfaitement, même si quelquefois un peu de ponctuation est omise. Ainsi les paroles de chacun sont reproduites telles quelles, dans un document aussi volumineux que les débats sont nourris, seuls manquent dans ses procès-verbaux comme dans une partition de musique, les blancs, les émotions ou même le ton interrogatif, surpris ou satisfait donné par leur auteur. Mais, nous avons opté pour ce choix à savoir la transcription fidèle de tout le contenu des interventions de chacun sans autre commentaire. Permettez-moi dès lors de m'étonner en parcourant le procès-verbal de notre dernière séance en voyant des phrases entières mises en gras. Non pas parce que ça me concerne puisqu'il y a du gras (et je n'aime pas ça), dans le texte de mon intervention, mais que cela dénature les interventions et fausse la prestation du lecteur. En effet, plus que jamais tout est important dans les interventions faites par l'un ou par l'autre. Dès lors je souhaite vivement que l'on ne fasse plus usage de la sorte à l'avenir et que si cela était possible à l'ère de l'informatique et du traitement de texte, de supprimer ces annotations du procès-verbal de notre dernière séance.

La Présidente déclare :

Nous verrons si nous accédons à votre demande. Il est clair que le procès-verbal est un outil de travail et si la secrétaire a choisi ce mode de faire, c'est parce qu'il y a certaines interventions sur lesquelles nous allons revenir au cours des séances prochaines et vu la longueur des nos procès-verbaux il est plus facile de s'y retrouver lorsque l'on sait que ces choses là sont mises en gras. Mais, nous allons en discuter au Bureau et nous vous tiendrons au courant.

La parole n'est plus demandée. Il est donc adopté, sous réserve des modifications demandées par Monsieur Bory.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

La Présidente informe les membres du Conseil que la séance du 2 février 2005 est annulée, faute d'objets.

Les dates des séances du Conseil communal pour 2005 sont les suivantes :

9 mars 2005 à 20h00
11 mai 2005 à 20h00
29 juin 2005 à 18h00
5 octobre 2005 à 20h00

2 novembre 2005 à 20h00
7 décembre 2005 à 20h00

La Présidente remercie les Conseillères et Conseillers qui se sont soumis à la séance photos, elle va se poursuivre encore un moment, alors celles et ceux qui n'ont pas passé devant la caméra peuvent encore faire un saut au foyer en ce début de séance. Et elle tient à rassurer celles et ceux que cette emprise de la modernité sur le Conseil effraie ; il s'agit purement et simplement d'illustrer la liste des membres du Conseil que vous connaissez. Il n'y aura pas d'autres adjonctions vous concernant, si ce n'est votre portrait, mais pas de dates de naissance, ni autres données sensibles.

1.1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le Conseil communal a été représenté :

- au culte de l'offrande de Chamblande
- au spectacle des jeunes de Pully, c'était la comédie musicale fort bien enlevée « Hello Gigi »
- à la soirée annuelle des sociétés de gym de Pully
- à l'installation de Madame Martine PARISOD, pasteur de la paroisse, secteur de Chamblande
- au concert du Carillon, dimanche dernier.

1.1.3. VOTATIONS FEDERALES DU 28 NOVEMBRE 2004

Electeurs inscrits : 10'241

Cartes de vote reçues : 4'460 soit un taux de participation de 43,55 %

Objet n° 1 REFORME DE LA PEREQUATION

Pour Pully acceptée par 3'024 soit 70,42 % des votants

Objet n° 2 NOUVEAU REGIME FINANCIER

Pour Pully accepté par 3'768 soit 87,02 % des votants

Objet n° 3 CELLULES SOUCHES

Pour Pully acceptées par 3'873 soit 88,54 % des votants

1.1.4. CORRESPONDANCE

La Présidente a reçu la lettre de démission de Monsieur Stéphane GABRIEL. Elle lit cette lettre (voir archives).

Monsieur Stéphane GABRIEL est entré au Conseil le 12 mars 2003, en remplacement de feu Roger ROCHAT. Il a siégé durant près de deux ans dans les rangs de l'Union Pulliérane. Il a fait partie d'une commission ad hoc, et, il est intervenu lors de notre dernier Conseil, concernant les corneilles dans les quartiers de Pully-Nord et Vuachère.

Monsieur Stéphane GABRIEL toujours de bonne humeur, a participé à toutes les séances de notre Conseil depuis son assermentation. A l'écoute de tous et très curieux d'apprendre les rouages de la vie sociale et politique de notre ville. Nous le remercions pour son engagement en faveur de Pully, tout en regrettant son départ, nous lui souhaitons plein de succès dans sa nouvelle commune.

La Présidente a reçu une lettre de la Municipalité concernant 3 motions en suspens. Elle lit cette lettre (voir archives). La Municipalité désire faire usage de l'alinéa 2 de l'article 66 de notre règlement du Conseil dont la teneur est la suivante : *Sauf décision contraire du Conseil, le rapport-préavis de la Municipalité doit être présenté dans le délai d'un an.* Deuxième alinéa que la Municipalité souhaite appliquer aujourd'hui : *Ce délai peut être prolongé par le Conseil à la demande de la Municipalité.*

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion et passe au vote.

La demande de la Municipalité est acceptée à une large majorité, une voix contre et 5 abstentions.

La Présidente a reçu plusieurs copies de lettres adressées à la Municipalité, en relation avec les modalités pour les salles, terrains et autres prestations ou subventions de la commune. C'est plus de douze variations intéressantes sur le thème des difficultés concrètes auxquelles ces sociétés devront faire face si les décisions de la Municipalité sont maintenues sans aménagement. Il s'agit de : Pully football – Société de gymnastique féminine – Union des Sociétés Locales – Chœur du Carillon – Pully Rink-hockey Club – Le Mousquet du Prieuré – Chœur de Dames – Léman-Pully Scrable – Pully Basket – Société de Sauvetage – Société de Tir de Volson – Section Vaudoise de la Fédération romande des consommateurs – L'espérance sportive Pully Basket féminin. Une lettre a été adressée directement à la Présidente émanant du Corps de Musique de Pully. Elle a remis cette lettre à Monsieur le Syndic qui y répondra, vu que le contenu n'est pas de la compétence de la Présidente ni du Conseil.

La Présidente a lu toutes ces lettres, avec intérêt, plusieurs donnant des informations précises sur la réalité vécue par nos sociétés locales et leurs bénévoles.

La Présidente a reçu une interpellation par Monsieur Jean-François MAIRE concernant le domaine forestier de Pully. Sous divers, à la fin du Conseil, la Présidente lui donnera brièvement la parole, puisque Monsieur MAIRE désire développer son interpellation lors de notre prochaine séance, si cinq conseillers appuient cette interpellation.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

Vous avez trouvé sur vos tables 12 communications de la Municipalité. Les quatre premières ont trait à différentes réponses à des questions qui ont été formées lors de Conseils communaux précédents. Il s'agit : d'une réponse sur la ligne 47, Port de Pully – Belmont demandée par Monsieur Alexis BALLY ; de la fermeture de l'Antenne de la Clergère au 31 décembre 2004 ; de la commande d'un enregistreur de communications à la police ; de la certification des forêts communales. Suivent quatre autres communications concernant des boucllements de comptes qui sont les suivants : Passage inférieur piétons au droit du passage à niveau actuel du Liaudoz ; STEP – Assainissement

et automatisation des installations électriques ; Rénovation de la mensuration cadastrale et photogrammétrie du territoire de la Commune ; Quartier des Alpes – Construction du centre scolaire et sportif, du garage public et de divers locaux de dépôt. Suivent quatre autres communications : 1) PGA des Monts de Pully et PPA du Hameau des Trois chasseurs – Arrêt du Tribunal administratif du 25 octobre 2004 ; 2) Reconstruction du Prieuré et de l'annexe Nord ; 3) Parking public des Alpes, modification des tarifs ; 4) Consultations sur l'avant-projet de loi sur les communes - Réponses de la Ville de Pully au questionnaire – Remarques complémentaires.

3. ORDRE DU JOUR

La Présidente rappelle que tous les Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par notre règlement du Conseil communal et demande si quelqu'un souhaite une modification.

Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est adopté.

La Présidente passe à l'ordre du jour et propose que, s'il y a une votation à bulletins secrets, pendant le dépouillement nous passions au point suivant de l'ordre du jour.

Cette proposition est acceptée.

1. **ASSERMENTATION** d'une nouvelle Conseillère communale, Mme Maria-Cornélia GABRIS, libérale, en remplacement Monsieur Marcel VOUILLAMOZ démissionnaire
2. **Préavis 25/2004 DEMANDES D'ADMISSION DANS LA BOURGEOISIE DE PULLY**
Commission d'admission dans la bourgeoisie de Pully
3. **ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 30 JUIN 2006**
4. **Préavis 26/2004 BUDGET 2005**
Commission des finances
5. **ELECTION DU (DE LA) 1^{ER} (1^{ère}) VICE-PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 30 JUIN 2006**
6. **ELECTION DU (DE LA) 2^{ème} (VICE-PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 30 JUIN 2006**
7. **Préavis 24/2004 STATIONS DE RELEVAGE – REHABILITATION DES VIS D'ARCHIMEDE**
Crédit demandé Fr. 212'000.--

Président : M. Daniel WURLOD

Membres : MM. Jean BRUGGER, Bernard HENRIOUD,

Pyrame JAQUET, Eric LEBEL, Jérôme PELLET, Bernard THILO

8. ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS(TRICES) POUR LA PERIODE DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 30 JUIN 2006

9. ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS(TRICES) SUPPLEANTS(ES) POUR LA PERIODE DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 30 JUIN 2006

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES – DIVERS

3.1. ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE COMMUNALE

La Présidente procède à l'assermentation de Madame Maria-Cornélia GABRIS, du parti libéral. L'huissier accompagne la nouvelle membre du Conseil devant l'assemblée. Après lecture du texte officiel par la Présidente et à l'appel de son nom, elle prête serment. Elle est alors félicitée par la Présidente qui l'invite à prendre place au sein de son groupe. Mais auparavant, la secrétaire lui remet son brevet ainsi que le règlement du Conseil communal.

3.2. Préavis 25/2004 DEMANDES D'ADMISSION DANS LA BOURGEOISIE DE PULLY

La Présidente invite Madame Véréna KUONEN, Présidente de la Commission d'admission dans la bourgeoisie de Pully, à venir présenter son rapport (voir archives).

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Pas d'intervention, la discussion est close.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion sur le fond.

Le vote ayant lieu au bulletin secret, la Présidente invite les scrutatrices à distribuer les bulletins de vote et ouvre le scrutin.

Le scrutin est clos, les bulletins sont rassemblés et les scrutatrices procèdent au dépouillement. Le résultat sera communiqué en cours de séance.

3.3. ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) POUR LE PERIODE DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 30 JUIN 2006

La Présidente rappelle que conformément à l'article 10 de notre règlement et de la loi sur les communes c'est en fin d'année que nous devons procéder au renouvellement du Bureau. Nous allons donc procéder en premier à l'élection de la Présidente ou du Président pour le période du 1^{er} avril 2005 au 30 juin 2006 et qui clôturera cette législature. A l'alinéa 2 de cet article 10, il est précisé que le Président et les deux

scrutateurs ne sont pas immédiatement rééligibles à la même fonction. L'article 11 du règlement règle le détail de la procédure d'élection qui doit se faire au scrutin individuel secret. Nous avons besoin tout d'abord d'un candidat. La Présidente attend une proposition.

Monsieur Jean-Philippe CLAVEL demande la parole :

L'Union Pulliérane a le plaisir et l'avantage de vous proposer la candidature du Monsieur Alain DELALOYE. Alain DELALOYE vous le connaissez bien puisqu'il est au Conseil communal depuis 1989, cela fait donc 15 ans, et qu'il est membre du Bureau depuis 2 ans. Alain DELALOYE a 37 ans, marié, encore sans enfant, mais peut-être pas pour longtemps. Il a une formation EPFL et de l'Université de Neuchâtel et actuellement il est responsable de projets dans une grande société lausannoise, mais néanmoins multi-nationale. Alain DELALOYE fait partie de plusieurs sociétés locales, il est notamment secrétaire du Sauvetage, fait partie des scouts et de l'école de musique. Nous sommes persuadés que Alain DELALOYE fera un excellent Président, enthousiaste et compétent pour le période du 1^{er} avril 2005 au 30 juin 2006.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Présidente demande à Monsieur Alain DELALOYE s'il accepte d'être candidat.

Monsieur Alain DELALOYE accepte d'être candidat.

La Présidente rappelle que l'élection se faisant au scrutin individuel secret, elle remercie les scrutatrices et les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote et, avec cette opération, elle proclame l'ouverture du scrutin.

Pendant la distribution des bulletins pour l'élection du Président 2005 – 2006, la Présidente donne les résultats des demandes d'admission dans la Bourgeoisie de Pully.

- Bulletins délivrés	86
- Bulletins rentrés	86
- Bulletins blancs	0
- Bulletins nuls	0
- Bulletins valables	86
- Majorité absolue	44

Sont admis dans la bourgeoisie de Pully :

- 	par 86 voix
- 	par 86 voix

C'est à l'unanimité des membres présents qu'ils sont admis dans la bourgeoisie de Pully.

La Présidente félicite les nouveaux bourgeois de Pully. Le Conseil les applaudit.

Pendant le dépouillement des bulletins pour l'élection du Président 2005 – 2006, la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour, soit le Préavis 26/2004 BUDGET

2005.

3.4. Préavis 26/2004 BUDGET 2005

La Présidente rappelle que ce point de l'ordre du jour est régi par les articles 17, 30, 45, 81, 97 à 101 et 103 de notre règlement du Conseil communal et que vous avez tous reçu le Budget 2005 et son préavis que la Municipalité soumet à notre discussion. Les petites discussions individuelles rendent très difficile notre travail. Je vous remercie de rester silencieux. Nous avons été invités à une séance d'information le lundi 29 novembre 2004, à cette occasion nous avons reçu de nombreuses explications et informations sur l'évolution de la situation financière de notre commune, tant au niveau des recettes que des charges, à l'aide de tableaux comparatifs avec le budget 2004 et les comptes 2003 démontrant que comparaison faisaient raisons, en dépit des nombreux bouleversements financiers cantonaux. Une petite moitié des Conseillères et Conseillers a pris part à cette information, présentée en termes clairs, précis et strictement factuels, de manière très pédagogique et fort agréable. C'était une excellente occasion de voir ainsi Monsieur Claude-Alain CHUARD à l'œuvre et sa maîtrise du sujet. Vous avez certainement comme moi, apprécié la présentation du préavis 26/2004 sur le budget et la bonne trentaine de pages d'analyses, d'explications, de tableaux comparatifs et de commentaires. Je remercie d'ores et déjà la Municipalité et le service des finances pour cet excellent document accompagnant le budget. Maintenant le Conseil va entendre le rapport de la Commission des finances établi par Monsieur le Conseiller Lanfranco GAZZOLA daté du 30 novembre 2004.

Avant de passer la parole à Monsieur Lanfranco GAZZOLA la Présidente donne les résultats de l'élection du Président pour le période du 1^{er} avril 2005 au 30 juin 2006.

- Bulletins délivrés	86
- Bulletins rentrés	86
- Bulletins blancs	3
- Bulletins nuls	0
- Bulletins valables	83
- Majorité absolue	42

Monsieur Alain DELALOYE est élu avec 83 voix. Son élection est vivement applaudie par le Conseil. Il est félicité par la Présidente qui lui souhaite une excellente année 2005 pleine de surprises et de nouveautés. Elle déclare, ce siège de Présidente reste encore le mien pour 3 mois pour parfaire mon expérience. Mais, je le céderais avec joie le 1^{er} avril 2005.

La Présidente invite Monsieur Lanfranco GAZZOLA, rapporteur de la Commission des finances à venir à la tribune pour lire son rapport (voir archives).

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière sur le Budget 2005. Durant cette discussion d'entrée en matière, elle attend les prises de position globales ou les remarques et les questions générales sur le Budget. Nous passerons aux détails ensuite lors de la discussion sur le fond. Vu l'importance de ce débat et dans le souci de pouvoir mettre en discussion tous les points importants, tout en terminant notre séance dans des délais acceptables, elle insiste pour que les prises de positions, les questions, les interventions, les présentations d'amendements, etc. et les réponses soient toutes précises, concises et

factuelles. Elle va essayer de maintenir un tempo soutenu pour cette séance dans le respect des règles énoncées. Elle demande si quelqu'un s'oppose à cette manière de faire.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Voici quelques commentaires au nom du groupe Les Verts sur ce budget. D'abord nous saluons l'effort d'informations de la part de la Municipalité en particulier la présentation, comme ça a été dit, sans a priori de l'autre soir par Monsieur CHUARD, de même que celle du préavis où le programme d'économie est présenté de manière transparente. Nous prenons acte du train d'économies envisagé, nous ne le saluons pas encore, seule l'expérience pourra montrer si ces économies sont acceptables, voir justifiées ou si au contraire elles équivalent à une réduction grave des prestations ou à une surcharge inadmissible du personnel communal. La situation de déficit actuel était largement prévisible, année après année nous avons été avertis par la Commission des finances. Les bonnes surprises systématiques invoquées par certains pour justifier un taux d'imposition réduit ne se sont pas produites. Dans ces conditions nous estimons que nous n'avons pas d'autre choix que l'entrer en matière sur ce budget et de l'accepter dans la version présentée par la Municipalité. Bien entendu nous réservons notre position au cas où des amendements importants venaient à dénaturer le texte de la Municipalité.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

Mettre en place un budget est certes chose délicate et laborieuse, mais l'adopter relève de l'opération difficile et périlleuse. Au vu de la situation actuelle de la commune il est indispensable de faire connaître les choses telles qu'elles sont ressenties par la plupart d'entre nous. Mesdames et Messieurs, le budget est l'acte par excellence dont nous avons à connaître durant le courant de l'année avec une portée économique primordiale pour la vie de la commune. Il relève en effet du Conseil communal qui n'a pas de pouvoir d'ingérence notable dans la gestion, laquelle est du seul ressort de la Municipalité. Madame et Messieurs les Municipaux, vous avez devant vous des Conseillères et des Conseillers qui ne sont pas vraiment au courant des méandres d'une administration et de sa gestion. Pour les aider il leur faut donc des perspectives d'avenir et des informations claires, précises et pertinentes avec des repères sur le montant global de certaines charges significatives. Or tel n'est pas le cas dans le préavis qui nous est donné d'adopter ce soir. Mais, n'est-il pas vrai que l'un d'entre vous m'a dit personnellement qu'un débat politique sur le budget était synonyme de réécrire l'histoire sans succès ? Vous nous demandez, donc ce soir, d'accepter un déficit de 10 millions de francs, alors que vous êtes vous-même conscients et je cite : *qu'il n'est pas satisfaisant*. Ceci est inacceptable. Certes, vous avez déployé des efforts afin de réduire les postes de travail, optimiser le fonctionnement interne de l'administration, rechercher des solutions aux problèmes qui se posent, mais ceci est le propre de toute direction ayant à sa tête du personnel en nombre. Baisser l'effectif est bien, mais ce qui compte en définitive c'est bien la baisse de la masse salariale. C'est donc naturellement les salaires d'un certain montant qu'il faut viser prioritairement. Malgré cela, vous dites cependant que ce budget est en phase avec la politique financière de la Municipalité et c'est là que le bât blesse. Nous ne connaissons pas cette politique financière, si ce n'est une apparence de fuite en avant. Aucun programme de démantèlement de telle ou telle activité n'étant clairement établi et communiqué pour 2005, mais aussi pour les années suivantes. Je ne crois pas avoir vu, non plus, apparaître la notion d'austérité qui découle de la situation actuelle. Vous me

répondrez que la Commission de finances a approuvé ce budget, oui elle l'a fait, mais je cite encore : *pour donner un instrument de travail*. De qui se moque-t-on ? A cet égard, la Commission des finances a certainement failli, car son rôle doit impérativement aller au-delà d'une approbation formelle des démarches entreprises par la Municipalité. Elle doit faire des suggestions, faire barrage, refuser, encourager, mais dans le cas présent que nenni, pas l'ombre d'une esquisse. C'est vraiment l'image d'un encéphalogramme plat. Le rapport de trois pages qui nous est soumis en est le reflet. Mis à part la Commission des finances, quels sont les moyens pour nous autres Conseillers de nous faire entendre de manière adéquate et au bon moment pour proposer les économies ? La Commission de gestion sera accusée, elle, de faire de la co-gestion. Eh bien, ce n'est que lors de l'adoption du budget, avec le risque de devoir amender de manière répétitive des postes que l'on retrouve sous chacun des dicastères. Exercice bien laborieux, je vous l'accorde. A propos d'économie, on a pu entendre que les référendaires n'avaient pas de suggestions à formuler. Mais, là également, comment et quand le faire ? C'est donc ce soir que nous allons le faire sous forme de propositions et d'ébauches que vous avaliserez ou non Mesdames et Messieurs les Conseillers. Je relève en premier lieu le niveau de salaires des employés de notre commune, qui est sensiblement supérieur à la moyenne cantonale. Cela implique ainsi, que tous les concernés ont une formation adéquate, mais également qu'ils sont motivés. Une rémunération supplémentaire par augmentation de la masse salariale nous paraît ainsi inadéquate et inopportune en période de disette. Il en va de même de la formation que la Municipalité entend soutenir activement l'année prochaine. La Caisse de Pension est, elle aussi, très généreuse. La charge par nature par habitant à Pully sera relevée plus tard dans les débats, mais démontre le train de vie élevé à Pully. Notre patrimoine locatif est démesuré par rapport à l'administratif, avec une rémunération largement insuffisante au titre de rendement à savoir, des charges avoisinantes 44 % en activant encore des fonds de rénovation. Ceci ne serait pas acceptable pour tout gérant d'immeuble ayant des comptes à rendre à son propriétaire. Il y a ainsi, une réflexion à faire sur l'opportunité de se défaire de tel ou tel objet impliquant des possibilités d'économies au lieu d'investir de manières parfois coûteuses, comme cela a été pour le restaurant du Port. A l'égard du terrain des Boverattes, je relève que notre Conseil avait donné son aval pour des frais d'étude de 60'000.-- francs l'année passée, mais la Municipalité n'a prévu cette dépense qu'en 2005. Pourquoi remettre ce projet d'importance à plus tard ? Pourquoi cette réticence à agir ? Il y a indéniablement la nécessité d'une réflexion rapide sur la viabilisation de cette parcelle, sous une forme ou une autre, ayant pour effet un remboursement de la dette et une baisse des intérêts de l'investissement y relatif, mais aussi une source de revenus futurs avec l'arrivée de nouveaux contribuables quel que soit le type de constructions prévu ou retenu. Le total des honoraires émergeant au budget est impressionnant, supérieur à un demi-million de francs. Le travail des employés communaux qualifiés, les honoraires figurant dans les préavis que nous acceptons, ne sont pourtant pas compris dans ce poste. La serre coûteusement réhabilitée, a-t-elle vraiment sa raison d'être pour avoir des fleurs différenciées des autres communes ? Mesdames et Messieurs les Conseillers, que la situation soit critique à Pully, c'est certain, mais le suivi ligne par ligne du budget ne donne pas tout à fait l'impression d'un resserrement systématique des économies lorsqu'on le parcourt. Frais de téléphones en augmentation, recherche de personnel, entretien parcs et cimetière, achat de mobilier, service culturel, nouveau service dentaire et j'en passe. La population n'a pas donné un accord inconditionnel à une augmentation de la dette, lorsqu'elle a refusé celle de l'impôt. Il en découle nécessairement des suppressions de prestations dont l'ampleur doit varier en fonction des engagements contractuels en cours. Or, la volonté de la Municipalité est aussi, je cite encore : *de*

maintenir ce qui a été construit au fil des années. Ainsi beaucoup de choses sont contradictoires dans l'attitude de la Municipalité. Aujourd'hui le coup de bistouri ne s'est pas encore manifesté ou alors, d'une manière parfois inadéquate et avec une pesée des intérêts insuffisamment établie. Je pense ici, en particulier, aux sociétés locales dont le mouvement jeunesse a une importance loin d'être négligeable dans l'occupation des jeunes. Je termine, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous entrerons naturellement en matière sur le budget 2005, mais tel que présenté nous ne pourrions pas l'accepter, les propositions d'économies supplémentaires de la Municipalité étant impérativement nécessaires. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de l'examen de certaines positions qui nous semblent significatives.

Madame Christine PETITPIERRE demande la parole :

Au sein des mesures d'économies déjà engagées, la culture paie un lourd tribut, je ne suis pas d'accord avec mon collègue libéral. On parle d'équité, de solidarité, de transparence, j'espère me tromper, mais pour l'instant j'ai l'impression que certains responsables de départements tardent à faire leur audit et à proposer des mesures d'économies comme cela leur a été demandé, la tâche de la Municipalité n'est pas facilitée. Lorsque l'on parle de culture, trop souvent on pense à divertissement, loisir, occupation superflue, alors que la culture au contraire fait référence à des notions variées et primordiales, à l'origine de notre enrichissement personnel et de notre équilibre vital. Notions telles qu'imagination, émotion, création, échange, évasion, répertoire et patrimoine. Et les artistes, quel que soit leur domaine d'intervention et de création, ce sont des individus hommes et femmes en charge de famille, des professionnels qui travaillent dur et souvent sans filet. Ils ont besoin de nous, nous avons besoin d'eux. Economiser, actuellement est une priorité, mais essayons de le faire sans démotiver, sans casser les élans, sans déstabiliser tous les intervenants qui contribuent à créer les qualités de la vie et les spécificités culturelles de Pully. Economisons, mais construisons ensembles sur d'autres bases, avec une vision d'avenir cohérente et pourquoi pas, porteuse d'espoir en des jours meilleurs.

Monsieur Patrick HUBERT demande la parole :

Quelques mots en addition de ceux de notre président Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT, que j'aimerais quand même vous adresser. Le budget de Pully 2005, soumis par la Municipalité n'est pas satisfaisant, nous en sommes tous bien d'accord. Il n'est pas dans notre intention d'accabler le Conseil avec des chiffres, mais seulement de montrer au travers de quelques exemples typiques que si un premier travail d'économie a été mis en place, et c'est une bonne nouvelle, il subsiste néanmoins une importante réflexion à conduire. Elle devrait contribuer à améliorer la situation financière de Pully, ceci à un moment où on nous reproche précisément de ne pas avoir d'idées, de n'avoir rien à proposer. Notre budget comporte plus de 1'100 lignes, je les ai estimées approximativement, charges et revenus confondus. Les passer toutes en revue est un fastidieux exercice auquel le Conseil ne saurait échapper, nous le devons. L'inconvénient de cet exercice est double, risque pour le Conseil de s'immiscer dans la gestion de la Municipalité en discutant tel ou tel détail, et surtout risque d'occulter l'essentiel en se focalisant sur des détails. La classification par comptes de fonctionnement implique nombre de répétitions et nous les retrouvons au fur et à mesure de ces 11 cents lignes. En revanche la classification par nature, conformément au plan comptable cantonal, permet une consolidation des données qui est beaucoup plus riche en enseignement. Les charges maîtrisables, tout d'abord les charges autorités, personnel : le SCRIS dont on a souvent parlé ici, vient de publier les statistiques relatives aux comptes 2003, elles sont sorties exactement il y a un mois, pour les 362 communes vaudoises, incluant les données de

Pully que nous avons acceptées au mois de juin dernier. Nous y relevons pour la position 30, exprimée en francs par habitant ; la charge autorités, personnel pour Pully est de 1'946 francs par habitant, Morges 1'765, Montreux 1'631 et enfin Yverdon 1'514, le canton se place lui à 1'536 ce qui revient à dire que les charges autorités et personnel de Pully ont été en 2003 et je le souligne de 27 % supérieures à la moyenne cantonale. Ce constat modifie sensiblement l'appréciation de la Municipalité qui dans son rapport, je cite : *Pully est parmi celles qui ont le moins de personnel proportionnellement au nombre d'habitants*. Sa comparaison n'est donc pas significative puisqu'elle est en personnes et non pas en francs. L'important écart constaté en 2003, et il faut être honnête de le relever, légèrement réduit en 2005 à 1'760 francs par habitant, traduirait-il encore une surabondance d'effectif ou d'autres éléments que Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT a tout à l'heure cité ? Nous pouvons dès lors inviter la Municipalité à soumettre au Conseil un rapport précis répondant à ces questions et sur les actions correctives à initier. Pense-t-elle s'inspirer des années et conclusions du tout récent rapport sur la structure des salaires dans les administrations publiques au niveau cantonal et romand ? La presse s'en est faite écho il y a quinze jours. Les autres charges maîtrisables d'exploitation soumises à des interrogations, conformément à la classification par nature, et nous avons fait l'exercice de les recompiler, nous sommes interpellés par plusieurs positions qui pourraient faire l'objet d'un examen plus incisif par la Municipalité, en ne reprenant que le critère indispensable, et j'insiste sur ce mot. Il semblerait, à première vue, qu'il soit possible de pousser plus loin l'austérité, tout en maintenant une saine rigueur opérationnelle et ceci en s'appuyant sur l'expérience de chaque responsable. Nous pensons plus particulièrement à des charges sur les positions 3091 *Formation du personnel*, montant en 2005 supérieur à celui de 2003, 3102 *Livres, journaux, documentation et annonces*, montant identique à 2003, 3111 *Achat de mobilier et de matériel de bureau*, 3114 *achat de machines et matériel d'exploitation*, je vous cite les postes principaux....

La Présidente intervient : Il me semble que ce sont des questions de détail, nous y reviendrons quand on passera page à page.

J'ai bientôt fini, Madame la Présidente, je dis simplement que l'examen ligne par ligne est une chose fastidieuse, inversement l'examen par groupe est beaucoup plus générateur de réflexions. Enfin, les aides et subventions à des institutions privées passent de 3,82 à 4,3 millions de 2003 à 2005. Au nom de l'efficacité et de l'équité il conviendrait que ces aides et subventions soient octroyées par un seul service, qui garderait ainsi la vue d'ensemble sur les prestations accordées par la commune, ceci permettrait également de concentrer le contrôle sur toutes les subventions, constatant que nombre d'entre elles sont consenties à des systèmes ou des organisations dont les comptes d'exploitation demeurent inconnus par le Conseil. Un suivi s'impose. Les revenus enfin, une comparaison des revenus hors impôt entre les communes, les taxes, émoluments et produits de la vente est délicate et dégage des tendances. Pour quelle raison les revenus de Pully pour cette catégorie ont-ils été en 2003 de 16 % inférieur à ceux de la moyenne cantonale vaudoise ? Une investigation de la Municipalité, suivie d'une explication au Conseil se justifierait pleinement. A la lecture du budget 2005, l'impression qui domine est qu'il subsiste encore une potentialité d'améliorations tant au niveau des charges que des revenus hors impôt. Les efforts entrepris qui sont visibles peuvent être et doivent être encore poursuivis dès maintenant et ceci conformément au message transmis par la population pulliérane en février dernier. Un niveau plancher cité par la Municipalité dans son rapport au Conseil peut être encore abaissé en mettant en place une politique de rigueur et d'austérité partagée par tous. Je vous remercie de votre attention.

La discussion sur l'entrée en matière continue.

Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :

Rassurez-vous je serai beaucoup plus brève. Je voudrais d'abord saluer la qualité du préavis sur le budget 2005 qui nous est présenté. C'est la première fois que nous disposons d'explications aussi détaillées, de démonstrations aussi claires des efforts faits par la Municipalité pour atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2007. Je me permets de dire que je suis un peu souflée de ce que je viens d'entendre. Il me paraît nécessaire de rappeler que le budget qui nous est soumis aujourd'hui, correspond à ce que nous avions prévu en cas de maintien du taux d'imposition à 69 %. Il n'est donc pas satisfaisant, le déficit est très important, malgré les mesures d'économies décidées. Celles-ci ont été mûrement réfléchies. La Municipalité a recherché des économies où cela fait le moins mal. Certaines ne font pas nécessairement plaisir à tout le monde, bien évidemment. Elles sont cependant un signe donné aux habitants de Pully qui bénéficient de conditions de vie enviées par beaucoup. La Municipalité a régulièrement signalé au Conseil sa volonté de faire des économies, mais de manière échelonnée, car impossible à faire d'un coup d'un seul. Il est malheureusement nécessaire de rappeler que la marge de manœuvre de la Municipalité est faible et que les dépenses maîtrisables ne représentent que le 43 % du budget. Les exigences d'économies entendues çà et là sont irresponsables et nous espérons que la raison aura été retrouvée d'ici ce débat. Celles et ceux qui n'ont pas voulu donner les moyens de conserver les acquis doivent en accepter les conséquences. Globalement, si aucun amendement exigeant de nouvelles coupes n'est accepté, nous voterons le budget tel que présenté. Cette remarque concerne le budget lui-même. Je me dois encore de regretter la brièveté du rapport de la Commission des finances, nous avons eu deux séances, lors de la deuxième séance, à laquelle je n'ai malheureusement pas pu assister, nous devons en principe procéder à une vérification de ce rapport, éventuellement à le modifier. Il semble que lors de cette seconde séance le rapport n'avait pas été rédigé complètement. Et je dois dire que je trouve dommage qu'il ne reflète pas mieux nos discussions de détails en cours de séance. Ceci pour la forme. Mais maintenant on va discuter et je dois dire que je suis vraiment un peu souflée de ce que je viens d'entendre. Je crois que nous devons tout de même veiller, en particulier, à ne pas démotiver, à ne pas décourager à la fois, les personnes qui travaillent pour notre commune et la Municipalité qui a fourni un effort remarquable et je pense que c'est à souligner.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe la parole à **Monsieur Lanfranco GAZZOLA** rapporteur de la Commission des finances.

On est encore dans une discussion générale, je ne veux pas prendre point par point, d'ailleurs je les ai déjà oubliés, tellement ils sont nombreux. La seule chose que je regrette, je prends la parole en tant que membre de la Commission des finances et de son rapport, mais j'aurais aimé, au moins, avoir reçu un rapport préalable de ce qui vient d'être présenté ce soir afin d'y réfléchir et de donner quelques réponses. Je fais allusion, surtout à la première intervention. Merci. Mais on aura toute la soirée pour en discuter.

La Présidente passe la parole à **Monsieur le Syndic** :

Le budget 2005 est un budget qui a été très difficile à mettre sur pied. Il est le fruit d'un travail remarquable, on l'a déjà dit, mais quitte à paraître immodeste, je le répète, d'un travail remarquable effectué, depuis plus de 18 mois, par une équipe Municipale solidaire et consciente de ses responsabilités, soutenue par des collaboratrices et collaborateurs

qualifiés et motivés.

La situation précaire dans laquelle se trouvent nos finances communales est la conséquence directe de 2 phénomènes :

L'augmentation constante du transfert des charges cantonales. Je vous donne un simple exemple repris du préavis : *en 1994, 15 points d'impôts pour la facture sociale. En 2005, 36 points d'impôts.* C'est pour le volet des charges. Et en conséquence également dans ce phénomène de dégradation des finances communales c'est le refus obstiné d'accorder, fut-ce que modestement à la Municipalité de nouvelles recettes.

Nous réitérons notre mise en garde de ne pouvoir redresser nos comptes qu'à coup d'économie c'est prendre un risque de démanteler tout ce qui a été construit au cours des années. L'an dernier, et j'insiste parce que je crois que c'est un rappel indispensable à avoir en mémoire, la Municipalité a présenté un plan consistant à lancer une deuxième campagne d'économies, le premier a abouti au niveau du budget 2003 déjà à des économies importantes, une réduction du Plan des Investissements et une légère augmentation des revenus de 3 %. Voilà quel était le plan, voilà ce que la majorité du Conseil communal a accepté l'automne dernier.

La population des Pully a désavoué la Municipalité et la majorité du Conseil communal lui donnant ainsi mission de présenter une autre approche. Dès lors, sans tronquer la citation extraite du préavis n° 26/2004, je rappellerai que la Municipalité est consciente que le budget 2005 n'est pas satisfaisant. Par contre, il est en phase avec sa politique financière et forme un tout avec l'arrêté d'imposition ainsi qu'avec le Plan des Investissements. Le budget présenté est un budget plancher. Ce n'est pas une fuite en avant, c'est du réalisme politique.

Affirmer, sans proposition concrètement chiffrée que ce budget recèle des réserves cachées ou des économies nouvelles signifie que la Municipalité n'aurait pas fait complètement son travail et que l'administration recèle ça et là encore des trésors insoupçonnés ! Mesdames et Messieurs, il n'est rien. Au contraire, les 2 volets d'économie sont bien réels et vont handicaper, sans contexte, les prestations communales dans les années à venir. Qu'on en juge :

- une réduction du personnel, réduction de la masse salariale de 2,7 millions de francs,
- une économie de 2 millions sur les rubriques biens, services et marchandises.

Cela représente, Mesdames et Messieurs près de 10 % d'économie sur la partie maîtrisable de notre budget de fonctionnement. Aller au-delà est parfaitement déraisonnable et totalement arbitraire tant que ne sont pas nommément désignées les prestations à supprimer. A voir la levée de bouclier soulevée par la modeste contribution demandée aux sociétés locales, nous vous laissons le soin de juger de l'effet qu'aurait la suppression par pans entiers d'activités touchant à la vie sociale et culturelle de Pully.

Je vous invite donc, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers à entrer en matière et à soutenir la démarche de la Municipalité qui consiste à atteindre l'objectif d'assainir les finances publiques de Pully, progressivement, avec patience, doigté et cohérence, sans léser les citoyens, ni le personnel, en un mot tout ce qui touche et qui fait la qualité de la vie communautaire à Pully.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion sur l'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité, 1 voix contre et 2 abstentions.

La Présidente propose qu'avant d'ouvrir la discussion sur le fond, nous passions à

l'élection du ou de la 1^{er} (ère) vice-président(e).
Cette proposition est acceptée.

3.5. ELECTION DU OU DE LA 1^{ER} (ERE) VICE-PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 30 JUIN 2006

La Présidente attend une proposition.

Madame Catherine ZWAHLEN-MASSON demande la parole :

J'ai le plaisir un nom du groupe socialiste de vous présenter la candidature de Monsieur Marc ZOLLIKER. Agé de 42 ans, féru de course à pied et de ski, il est marié et père de 3 enfants. Elu au Conseil communal en 1997, Marc ZOLLIKER est également membre depuis cette date de la Commission permanente d'urbanisme. 2^{ème} vice-président depuis décembre de l'année dernière, il a eu beaucoup de plaisir à siéger au Bureau et a déjà représenté la ville de Pully à l'occasion d'une manifestation. Marc ZOLLIKER s'implique dans la vie de notre commune et fréquente ses sociétés locales par l'intermédiaire de ces enfants. Professionnellement, intéressé par les énergies renouvelables, il est convaincu qu'en cas d'élection son énergie pour assurer sa tâche sera renouvelée et nous vous demandons de lui accorder votre confiance pour la fonction de 1^{er} vice-président de notre Conseil.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Présidente demande à Monsieur Marc ZOLLIKER s'il accepte d'être candidat.

Monsieur Marc ZOLLIKER accepte d'être candidat.

La Présidente rappelle que l'élection se faisant au scrutin individuel secret, elle remercie les scrutatrices et les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote et, avec cette opération, elle proclame l'ouverture du scrutin.

Pendant le dépouillement des bulletins pour l'élection du 1^{er} vice-président 2005 – 2006, la Présidente reprend la discussion sur le budget 2005.

BUDGET 2005 (suite)

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond pour le budget 2005, la Présidente communique d'abord la manière dont on va procéder. Nous allons d'abord examiner les pages en chiffres romains I à X, puis nous passerons à la délibération chapitre par chapitre en suivant l'ordre de présentation dans la brochure budget. Elle appellera les chapitres et ouvrira la discussion et attendra les questions. La Présidente recommande une deuxième fois d'être, si possible, concis dans les questions et les interventions afin que nous puissions passer à tous les sujets que nous souhaitons discuter durant cette séance. Elle recommande également de bien énoncer le numéro de la page et le numéro exact de la rubrique à laquelle vous faites allusion ou que vous voulez amender. La Présidente précise que sans intervention d'une ou d'un Conseiller sur une page, elle sera acceptée. Il y aura votation que s'il y a une ou des questions.

La Présidente demande aux membres du Conseil de prendre leur brochure Budget et ouvre la discussion sur le fond.

Page I (évolution par nature)

La parole n'est pas demandée, cette page est adoptée.

Page II (graphique)

La parole n'est pas demandée, cette page est adoptée.

Pages III à IX (personnel communal)

La parole n'est pas demandée, ces pages sont adoptées.

Page X (personnel régional)

La parole n'est pas demandée, cette page est adoptée.

La Présidente passe maintenant au budget proprement dit et ouvre la discussion sur les pages en chiffres arabes.

ADMINISTRATION GENERALE pages 1 à 8

Monsieur Alexandre FREISE demande la parole :

A la page 1, la ligne *100.3003 Jetons de présence (y compris commissions)* pour contribuer symboliquement à l'effet et pour équilibrer les finances de la commune avec les contraintes de faire des économies dans chaque dicastère et diminution ou suppression des subsides aux sociétés locales, les Conseillers communaux décident solidairement de renoncer à leurs jetons de présence résultant des séances du Conseil communal. La modification sollicitée est la suppression du versement des jetons de présence résultant des séances du Conseil communal pour l'année 2005. Je voulais aller plus loin, pour les commissions également, mais on m'a vivement conseillé de ne pas aller plus loin. C'est effectivement symbolique, mais ça pourrait faire entre 15 et 20'000.-- francs d'économie.

La Présidente précise que c'est un amendement que Monsieur Alexandre FREISE propose et lui demande de le lui faire parvenir par écrit.

La Présidente ouvre la discussion sur cet amendement.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

J'aimerais rappeler que pour les petits partis, les jetons de présence représentent une contribution importante pour le fonctionnement du parti. Alors, si on veut supprimer ces jetons de présence, il faudrait mettre sur la table tous les revenus de fonctionnement des partis, c'est-à-dire les contributions des entreprises etc. et prévoir éventuellement une contribution publique au fonctionnement de ces partis. Alors, je me demande si c'est une voie qui est acceptable et qui est va probablement entraîner des discussions sans fin dans cet édifice si on entre dans cette optique.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Au nom du groupe radical, nous soutenons la proposition du parti libéral.

Monsieur Jean-Blaise PASCOUD demande la parole :

Je trouve, personnellement, cet amendement assez ridicule parce que c'est un montant tellement minime et qui n'a gère de portée par rapport au budget. Et ce qu'a dit Monsieur BALLY est tout à fait fondé. Et je pense deuxièmement qu'un amendement doit être chiffré. Parce que si on commence par des amendements non chiffrés on ne s'en sortira vraiment pas.

La Présidente demande à Monsieur Alexandre FREISE de chiffrer son amendement.

Monsieur Alexandre FREISE :

Même si c'est un montant peu significatif, j'ai bien dit c'est symboliquement. Et je pense que si on demande des sacrifices aux autres, à l'administration, aux sociétés locales, je trouve qu'en premier lieu se serait à nous de faire aussi un geste. Merci

La Présidente rappelle qu'on lui avait demandé une estimation chiffrée.

Monsieur Alexandre FREISE estime la réduction à 25 milles francs pour ce poste au budget.

Monsieur Patrick HUBERT demande la parole :

Madame la Présidente, nous sommes entre 90 et 100 Conseillers à 20 francs par personne et par séance, ça fait entre 1'800 et 2000 francs par séance, et le nombre de séance dépend de votre autorité.

La Présidente rappelle que nous avons habituellement 6 séances ce qui fait 12 mille et que nous ne sommes pas encore aux 25 milles articulé par Monsieur FREISE.

Monsieur Olivier YERSIN demande la parole :

Je constate que le règlement du Conseil ne demande pas de proposer des amendements chiffrés concernant le budget. La personne qui a présenté cet amendement a tout à fait la liberté de supprimer les jetons de présence sans présenter un chiffre précis, parce qu'il est difficile de mentionner puisque ce chiffre va dépendre de la présence des membres du Conseil communal d'un part et du nombre de séance d'autre part. Donc, je propose que l'on s'en tienne simplement à la proposition de supprimer ou de maintenir les jetons de présence des membres du Conseil communal.

Madame la Présidente :

Je remercie Monsieur Olivier YERSIN pour cette prise de position, mais elle ne tient pas la route, parce qu'à la fin je vais devoir vous faire voter les charges que nous aurons acceptées dans cette commune. Et donc je dois déduire tous les amendements du total du budget, je ne peux pas dire « on va faire cette somme, moins environ ceci ou cela, moins ou plus quelque chose. Un budget c'est quelque chose de chiffré, de précis et c'est pourquoi nous sommes dans une discussion de chiffres et de précisions.

A la demande de la Présidente, Monsieur Alexandre FREISE déclare maintenir son amendement pour un montant de 12 mille francs.

La parole n'est plus demandée, la Présidente soumet l'amendement au vote.

Cet amendement est accepté par 39 voix pour, 35 voix contre et 9 abstentions.

La Présidente rappelle que c'est le dernier Conseil pour lequel nous touchons 20 francs pour notre travail.

La discussion continue sur la page 1.

Monsieur Dominique FAVRE demande la parole :

L'amendement que je vous propose est, à mon avis, une correction d'inégalité de traitement. En effet, pour tous les postes de ce budget que nous allons voir ce soir, que nous allons étudier, que nous allons voir si nous pouvons réduire les postes, la culture et les sociétés locales ont déjà été touchées. Nous allons ce soir traquer les hausses, poser des questions. A la page 1, on voit que la Municipalité propose d'augmenter tous les salaires de 1 %. Cette augmentation représente un coût de 222'600 francs à la commune. A mon avis cette proposition n'est pas acceptable et ***je vous propose l'amendement suivant valable pour les rubriques 300 et 301 du budget soit la suppression des indexations des salaires de 1 %.***

La Présidente remercie de Monsieur CHUARD de tenir la calculatrice.

Monsieur Jean-Pierre GALLAY demande la parole :

Je suis fermement opposé à l'amendement présenté par Monsieur Dominique FAVRE et donc pour le maintien de l'indexation de 1 % pour l'ensemble du personnel communal. Toutefois je dépose un sous-amendement pour le cas où l'amendement de Monsieur Dominique FAVRE serait adopté par le Conseil. Je souhaite que la non indexation n'affecte pas les salaires les plus bas et que le Conseil communal fasse ainsi un geste, au minimum, pour les employés les moins favorisés financièrement. ***Mon sous-amendement à la teneur suivante : La non indexation n'affecte que les salaires excédents le montant annuel de 65 mille francs.***

La Présidente demande à Monsieur Jean-Pierre GALLAY de lui apporter son sous-amendement. Elle demande également à Monsieur GALLAY d'estimer le montant que cela représentera au budget.

Monsieur Jean-Pierre GALLAY demande la parole :

Je ne peux pas le savoir, du moment que la liste des salaires ne m'a pas été communiquée. Il n'y a guère que la Municipalité ou Monsieur CHUARD qui puisse le faire, si c'est possible maintenant ou alors évaluer.

La Présidente rappelle que Monsieur CHUARD ne fait pas partie de notre Conseil, mais que peut-être quelqu'un de la Municipalité peut nous donner une idée. La Présidente demande qu'on lui trouve un chiffre afin qu'elle puisse tenir compte du sous-amendement de Monsieur GALLAY.

Monsieur Jean-Pierre GALLAY demande la parole :

On m'a communiqué, mais sous toute réserve le chiffre de 25 % des salaires. C'est un renseignement que je ne peux absolument pas prouver.

La Présidente déclare que l'indexation de 1 % sur les gros salaires fait beaucoup plus que celle sur les petits salaires. On ne peut pas prendre le 25 %.

Monsieur Jean-Pierre GALLAY déclare : on articule de mon côté le chiffre du 180

mille francs d'économie.

La Présidente demande s'il y a une meilleure appréciation de ce point là.

Monsieur Hubert MULLER demande la parole :

Je n'ai pas de bonne idée à vous proposer. J'entends maintenant la proposition de Monsieur le Conseiller Dominique FAVRE, le sous-amendement de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre GALLAY, dans le préavis qui nous a été soumis il est indiqué que la Municipalité a décidé de n'octroyer que 1 % d'indexation, je vois également que dans le règlement communal et que le règlement du personnel communal que nous avons accepté en 2002 où l'article 26 précise que la Municipalité est compétente pour décider de l'indexation des salaires en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation au 1^{er} janvier de chaque année, et je tiens bien à le préciser, sous réserve des possibilités financières de la commune. Je peux comprendre parfaitement qu'on propose cette suppression décidée par la Municipalité. Alors nous voilà maintenant devant cette triste nécessité de voter un amendement. Personnellement, j'ai un peu de peine à me résoudre de régler à chaud, comme ça, cette question dans l'émotion. C'est pour cela que je serai beaucoup plus à l'aise si pour régler le problème que l'on rencontre avec le sous-amendement de Monsieur Jean-Pierre GALLAY, on pouvait retirer ces amendements, ne pas voter, et inviter la Municipalité, qui nous en a donné les preuves, qui est d'accord de faire des efforts, elle nous l'a montré, et que la Municipalité s'engage à conduire une négociation avec le personnel. De voir quelle solution on peut trouver. Ça me semble personnellement important que l'on puisse négocier cette question. Par ailleurs, nous avons, nous-même dans ce conseil, donné la compétence à la Municipalité. Alors, il me semble que l'on doit respecter cette compétence. Maintenant, pour moi, supprimer ce renchérissement, c'est une perte du pouvoir d'achat. On connaît tous qu'il y a des augmentations des assurances, notamment notre collègue et Conseiller Monsieur Patrick HUBERT, le chauffage, tout cela ça augmente et il y a une diminution de salaire effective. Je peux comprendre aussi le personnel, je peux comprendre les soucis de la Municipalité, je peux comprendre les soucis aussi qui ont été exprimés dans la salle. C'est pourquoi je propose à Monsieur le Conseiller FAVRE, à Monsieur le Conseiller GALLAY de retirer leurs amendements, d'inviter la Municipalité à reprendre une négociation avec le personnel et de voir ce qui peut être trouvé par rapport à ces indications, de couper peut être le renchérissement à partir d'un certain montant de salaire. Ce que j'observe c'est que la Municipalité nous demande du temps et bien je pense qu'il faut le lui donner pour qu'elle puisse mener ses opérations à terme.

Monsieur Dominique FAVRE demande la parole :

On a un déficit de 10 millions et lorsque l'on parle de non augmentation de 222'600 francs, je pense qu'on n'a pas le choix.

Monsieur Jean-François MAIRE demande la parole :

J'aimerais simplement lancer une lance en faveur du maintien du projet de la Municipalité de budget sur ce point là tel qu'il nous est présenté. L'indexation n'a pas eu lieu l'année passée, 1 % maintient un pouvoir d'achat raisonnable pour un personnel communal, certes qui est bien payé, mais ce ne sont pas des millionnaires. Ils font bien leur travail. Nous devons maintenir la motivation alors que nous leur demandons, l'année durant, de faire des économies, de revoir les budgets et de prévoir les choses. Et je trouve que c'est pour le moins désagréable que le seul plan d'économie qu'on nous propose c'est d'attaquer les salaires. C'est une attaque assez classique, mais je la trouve, pour moi assez

détestable. Et j'invite mes collègues à ne pas entrer en matière sur cet amendement.

Le public manifeste.

Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :

Juste dire que l'indexation qui est proposée ici est de 1 %, l'année dernière il n'y a pas eu d'indexation, or au niveau fédéral, elle avait été évaluée à 0,3 %, cette année elle est évaluée à 1,3 %. Donc, cela là fait 1,6 % qu'on aurait dû faire. Donc quelque part, ils perdent 0,6 % du pouvoir d'achat et je pense que c'est déjà un sacrifice et il faut refuser cet amendement.

Le public manifeste.

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN demande la parole :

Nous avons la chance d'avoir beaucoup de monde qui s'intéresse aux discussions du Conseil. J'en suis ravi, mais j'aurais aimé qu'il s'intéresse à d'autres problèmes que ceux de ce soir. Mais tant mieux si tout le public est là ce soir. Ce que je trouve particulièrement désagréable c'est les manifestations du public et j'aimerais que vous recommandiez un peu plus de sagesse de la part des auditeurs.

La Présidente remercie Monsieur Jean-Marc DUVOISIN de lui rappeler cela, effectivement conformément à notre règlement le public est le bienvenu à nos séances, mais il ne doit pas manifester. Je vous prie de rester tranquille, d'écouter nos délibérations sans prendre position par vos applaudissements ou huées.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

Je crois me souvenir qu'il y a 3, 4, 5 ou 6 ans Monsieur Jean CHEVALLAZ, alors Syndic, avait opéré un rattrapage des années précédentes qui n'avaient pas subi le taux d'augmentation du taux de l'inflation. Donc, ce n'est pas partie perdue, mais c'est peut-être simplement un report dans le temps qui sera rattrapé par la suite. Je tiens à le préciser.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Je soutiendrais tout à fait la proposition de mon collègue Hubert MULLER, donc en faveur du retrait de l'amendement et laisser la Municipalité négocier ces conditions salariales avec le personnel. Parce qu'il y a d'autres voies pour réduire la masse salariale. Je prends deux exemples : A la Confédération on a eu pendant une période limitée une contribution de solidarité de 5 % sur les salaires à partir d'un certain niveau, au Canton actuellement on a une contribution de crise de 2 % pour les salaires sur les salaires situés en dessus de 60 mille francs, donc il y a des possibilités qui ne touchent pas les bas salaires. Et je pense que la Municipalité serait beaucoup mieux à même de négocier avec le personnel que nous, maintenant, à imposer des mesures comme ça, à froid, sans état d'âme.

La Présidente rappelle qu'on attire plusieurs fois l'attention sur le fait que les salaires sont de la compétence de la Municipalité et que nous sommes peut-être en train d'outre passer nos droits.....

Monsieur le Syndic demande la parole :

Dans mes propos tenus lors de l'entrée en matière, j'ai souligné tout ce que nous devons au personnel communal. A savoir :

- une réduction importante du nombre de postes de travail,
- un travail de propositions d'économies réfléchies et supportables remarquables.

Dès lors, quoi de plus naturel de reconnaître cet effort volontaire et exemplaire. L'indexation réduite à 1 %, au lieu de 1,3 %, venant après une non-indexation l'an dernier de 0,4 % est parfaitement justifiée même si elle ne correspond pas complètement au maintien du pouvoir d'achat. Le nombre d'annuités restreint permet de différencier la motivation et l'engagement de certain. Là aussi, ce n'est que reconnaissance de l'excellence du travail accompli. Si l'Etat de Vaud et certaines communes ont renoncé partiellement ou complètement à l'indexation des salaires, il est bon, puisque nous parlons toujours de comparaisons intercommunales, que vous connaissiez la décision prise par les communes qui nous sont proches, Paudex, Belmont, Lutry. Je vous cite :

- Paudex : indexation de 0,7 % et réadaptation en cours d'année 2004 de 2 % ;
- Belmont : indexation de 1,3 % et distribution d'une annuité entière semblable pour tout le personnel de 1'288 francs ;
- Lutry : indexation de 1,3 % et annuités variables (à faire avaliser par le Conseil communal).

Je vous demande de soutenir la Municipalité en acceptant une indexation modeste, donnant au personnel communal un signe fort de votre, de notre soutien, pour 2005 et les années suivantes, en soutenant la qualité et la motivation de leur travail. Un refus signifierait très clairement que leur travail n'est pas apprécié à sa juste valeur et surtout cela serait les rendre responsable d'une situation financière précaire sur laquelle ils n'ont pas de prise. Je vous demande de soutenir la Municipalité.

Monsieur Lucien GANI demande la parole :

Les propos de Monsieur Syndic m'inspirent un nouvel amendement que j'aimerais soumettre à la votation.

La Présidente demande à Monsieur Lucien GANI si c'est un amendement ou un sous-amendement.

Monsieur Lucien GANI, c'est un sous-amendement. Je propose que les salaires supérieurs à 60 mille francs soit diminué de 2 % pour la part dépassant les 60 mille francs, le montant estimé de la portée de ce sous-amendement est de 200 mille francs.

La Présidente demande à Monsieur Lucien GANI de lui apporter son amendement par écrit.

La Présidente précise que c'est un amendement concernant les postes 301, 311 et 312 : *Les salaires supérieurs à 60 mille francs sont diminués de 2 % pour la part dépassant les 60 mille francs*, donc je mets cet amendement en discussion.

Dans la confusion des discussions, la Présidente propose de faire voter le premier amendement, celui de Monsieur Dominique FAVRE, s'il maintient son amendement sur la suppression de l'indexation des salaires de 1 %.

Monsieur Dominique FAVRE demande la parole :

Je pense qu'il s'agit de deux choses différentes et je propose que l'on vote sur mon amendement et que dans un deuxième temps on vote sur l'amendement de Monsieur

Lucien GANI.

La Présidente propose de mettre au vote l'amendement de Monsieur Dominique FAVRE suppression de l'indexation des salaires de 1 %.

Les membres du Conseil communal contestent et rappellent à la Présidente le sous-amendement de Monsieur Jean-Pierre GALLAY.

La Présidente rappelle que le sous-amendement de Monsieur Jean-Pierre GALLAY est que la non-indexation n'affecte que les salaires excédents le montant annuel de 65 mille francs.

La Présidente demande à Monsieur Jean-Pierre GALLAY s'il maintient son sous-amendement. Il répond par l'affirmative.

En premier lieu, la Présidente soumet au vote le sous-amendement de Monsieur Jean-Pierre GALLAY qui est que ***la non-indexation n'affecte que les salaires excédents le montant annuel de 65 mille francs***, l'économie serait d'environ 180 mille francs.

Le sous-amendement de Monsieur Jean-Pierre GALLAY est accepté par 30 voix, 29 voix contre et 18 abstentions.

La Présidente va passer au vote de l'amendement de Monsieur Dominique FAVRE qui est ***la suppression de l'indexation de 1 % de tous les salaires***.

L'amendement de Monsieur Dominique FAVRE est refusé par 44 voix contre, 19 voix pour et 17 abstentions.

La Présidente passe maintenant à l'amendement de Monsieur Lucien GANI concernant les postes 301, 311 et 312 : ***Les salaires supérieurs à 60 mille francs sont diminués de 2 % pour la part dépassant les 60 mille***. Le montant estimé de cet amendement s'élève à 200 mille francs.

La Présidente ouvre la discussion sur cet amendement.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

A priori, je ne suis pas contre le principe d'une contribution de solidarité, mais j'aimerais demander à Monsieur Lucien GANI comment il estime le montant économisé. Parce que sans connaître la répartition des salaires situés en dessus et en dessous de 65 mille francs. Je ne vois pas comment il peut y arriver.

Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :

Je crois qu'il faut prendre conscience d'une chose, c'est que la proposition de Monsieur Lucien GANI est beaucoup plus sournoise qu'elle n'en a l'air. Il faut savoir que si l'on procède de cette façon, ces 2 % ils sont calculés sur les salaires actuels, mais ils vont s'échelonner jusqu'à la fin du travail de ces personnes à l'administration communale. Ce n'est pas quelque chose qui est limité dans le temps et en même temps ça a une influence sur la caisse de pension. Donc, c'est extrêmement grave votre proposition. Elle est à refuser catégoriquement.

Monsieur Dominique FAVRE demande la parole :

L'amendement de Monsieur Lucien GANI correspond à celui que j'ai préparé, donc c'est le même. J'aimerais préciser deux choses. L'idée qui est derrière cette proposition c'est d'appliquer au personnel communal les mêmes règles qui sont appliquées au personnel cantonal. Donc, je propose un sous-amendement qui prévoit d'appliquer les mêmes règles qu'on applique au niveau du canton au personnel communal, soit *une contribution de solidarité de 2 % pour la partie du salaire qui dépasse 60'000.-- francs.*

La Présidente demande à Monsieur Dominique FAVRE s'il la limite dans le temps et si c'est seulement pour 2005 ?

Monsieur Dominique FAVRE précise que c'est pour 2005.

La Présidente rappelle l'amendement de Monsieur Dominique FAVRE. *Réduction de la masse salariale pour un montant au moins égal à 2 % de la partie des salaires dépassants 60'000.-- francs pour l'année 2005.*

Monsieur Dominique FAVRE demande la parole :

Le montant de 200'000.-- peut facilement être estimé. Donc, on prend le 301, le cumul les 21,6 millions, on divise par 211 personnes et un salaire moyen à l'administration est de 102 mille, on enlève 60 mille donc cela fait 42 mille qui est concerné, 2 % cela fait à peu près 180'000.-- francs d'économie.

Monsieur Roland DU BOIS demande la parole :

Je voulais quand même rappeler une chose, nous avons refusé l'augmentation d'impôt de 7 points. C'est un gain pour autant que les employés communaux payent leurs impôts sur la commune de Pully. C'est un gain nettement plus intéressant que l'augmentation que l'on veut leur faire. Donc, j'estime que la solidarité doit jouer et qu'ils ont suffisamment gagné par le fait qu'on a refusé l'augmentation d'impôt et que l'on peut très bien abattre un tout petit peu les salaires.

La Présidente remercie Monsieur Roland DU BOIS, qui soutient l'amendement de Monsieur Lucien GANI et le sous-amendement de Monsieur Dominique FAVRE.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

J'aimerais dire que la solution du canton figure dans le budget, mais elle est issue de négociations et elle est beaucoup plus subtile que celle présentée ici. C'est à dire qu'elle touche donc les salaires en dessus de 60'000.-- francs. Donc, c'est la part de salaire soumise à l'AVS, c'est pour l'activité à temps complet. Elle ne touche pas des activités liées à des inconvénients, genre l'activité liée à des risques comme celle de la police, par exemple. Et elle est sans influence sur la caisse de retraite et limitée dans le temps. Donc, toutes ces précautions ont été négociées et on ne peut pas simplement, ici, mettre sur la table. Il faut laisser ça à la Municipalité et aux représentants du personnel pour régler ces choses là, mais on ne peut pas le faire ici.

A la demande de la Présidente, Monsieur Alexis BALLY propose de refuser l'amendement et de laisser le soin à la Municipalité de négocier avec le personnel communal. C'est une proposition.

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN demande la parole :

Vis à vis de cet amendement, je me suis reporté à la dernière ligne de la page 73 qui montre le volume total de la masse salariale, le nombre d'emploi à plein temps, les charges sociales etc. pour faire un calcul moyen. On voit grosso modo que le salaire moyen de l'employé communal est de 100'000.-- francs, l'amendement propose de 2 % sur le part qui dépasse le 60'000.--, donc pour une personne qui gagne 100'000.-- francs par mois, excusez-moi par année, c'est 2 % de 40'000.-- francs soit 800 francs. Cette personne par solidarité, au lieu de gagner 100'000.-- francs à la fin de l'année, elle va gagner 99'200 francs. Je pense qu'avec un salaire comme cela, elle ne va pas beaucoup se plaindre, réellement c'est une toute petite part. Par contre, quand on multiplie cette moyenne de 800 francs par employé par 220 emplois, on arrive à la somme de 176'000.-- francs. Ceci sur le salaire, bien sûr que sur les charges salariales sont à prendre, elles sont de l'ordre de 25 %, ça fait 44'000.-- francs de plus, $176 + 44 = 220'000.--$ francs. Quand on propose 200'000.-- francs, c'est claire qu'il faut peut-être laisser 20'000.-- francs de marge pour des cas, peut-être, un peu spéciaux qui sont certainement rares, mais qui existent, où la Municipalité devrait avoir une toute petite marge pour transiger. C'est pour cela que l'amendement global est ramené de 220 à 200 mille francs.

La Présidente rappelle l'amendement de Monsieur Lucien GANI : *Les salaires supérieurs à 60 mille francs sont diminués de 2 % pour la part dépassant les 60 mille*, ce qui nous donne un montant de 200'000.-- francs.

Monsieur Dominique FAVRE demande la parole :

J'aimerais préciser encore une fois, ma proposition c'est de faire exactement la même chose qu'a fait le canton. Donc, c'est vrai de ne pas toucher la caisse de pension, de prévoir uniquement pour une durée temporaire. De ce fait là, les règles sont fixées. On fait exactement la même chose que ce qui a été fait au niveau cantonal et c'est tout.

Madame Edith CARREY demande la parole :

Si j'ai bien compris Monsieur Alexis BALLY, il me semble qu'il reprenait une proposition de Monsieur Hubert MULLER qui n'a pas été soumise au voix. Est-ce qu'on pourrait voter sur la proposition de Monsieur Hubert MULLER, c'est-à-dire de demander à la Municipalité de discuter avec les personnels communal pour voir serait possible d'obtenir de certaine catégorie un renoncement de l'indexation salariale de 1 % ?.

La Présidente rappelle que c'est un vœu et qu'elle ne peut traiter que des amendements au budget dans le cas qui nous concerne maintenant. Donc elle ne peut pas entrer en matière sur ces vœux, sur ces suggestions, à moins que l'amendement se retire au profit d'une prise de position de la Municipalité.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Il me semble que l'amendement qu'on nous propose pose un problème juridique, ça m'étonne qu'il vienne d'un avocat. Ces personnes travaillent sur la base de contrat, réduire unilatéralement les salaires de certains des fonctionnaires et pas des autres, c'est d'abord violer, d'évidence, le principe d'égalité de traitement et d'autre part de violer toutes les règles contractuelles. Quand on conclut un contrat bilatéral les deux parties doivent s'y tenir et si elles veulent déroger au contrat elles doivent négocier. On ne peut pas simplement réduire ces salaires de 2 %. Il me semble que cette proposition est illégale.

Monsieur Lucien GANI demande la parole :

Je souhaite répondre très brièvement aux différentes critiques de mon amendement. Tout d'abord j'aimerais répondre à Monsieur Alexis BALLY, mais en faite la réponse lui a déjà été donnée pour ce qui concerne l'estimation du chiffre de 200 mille francs. Il est exactement celui qui a été décrit par Monsieur Dominique FAVRE et par l'intervenant suivant. En suite sur le côté sournois de cette intervention, cette proposition, je voudrais quand même dire que nous sommes devant des difficultés financières importantes de la commune et que si, effectivement, la portée de cet amendement n'est pas limitée dans le temps. Il permettra justement de durer aussi longtemps que cela sera nécessaire et qu'il appartiendra ensuite à la Municipalité de faire revenir en arrière quand ça sera possible. Et maintenant, j'aimerais répondre à Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD. Il est clair qu'il n'est pas possible de simplement, par un dictat, de modifier tous les contrats des fonctionnaires concernés. Mais, précisément, la proposition que nous formulons est de fixer à la Municipalité l'objectif de diminuer ces salaires et dans la mesure que j'ai proposée.

La Présidente remercie Monsieur Lucien GANI pour ces précisions et déclare : Je croyais avoir à faire à deux amendements très semblables, celui de Monsieur Lucien GANI et celui de Monsieur Dominique FAVRE, mais celui de Monsieur Lucien GANI n'est pas limité dans le temps, contrairement à celui de Monsieur Dominique FAVRE, donc nous avons à faire à deux sous-amendements. Celui de Monsieur Dominique FAVRE étant légèrement plus précis puisqu'on a rajouté pour l'année 2005 et selon les mêmes critères que le canton.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Une contribution de solidarité ou la manière dont vous voudrez bien l'appeler, sur les salaires supérieurs à 65 mille francs, jetée comme ça, à chaud dans une assemblée comme la vôtre est par excellence ce qu'on appelle une très mauvaise « bonne idée ». Pourquoi ? On l'a rappelé c'est le premier élément. Le personnel communal est sous contrat de droit administratif. Toute modification est donc soumise à l'accord des deux parties, et ne peut être prise de manière unilatérale. Deuxième élément, l'introduction d'une telle mesure à l'Etat de Vaud est le résultat d'une négociation, alors on se gargarise sur l'Etat de Vaud. On dit bravo l'Etat de Vaud, il est arrivé etc. et bien c'est le résultat d'une négociation, Monsieur Alexis BALLY l'a rappelé, une négociation longue et ardue. Alors je vous pose la question, parce que c'est ce qui a été obtenu par les fonctionnaires de l'Etat de Vaud : Etes-vous d'accord, comme à l'Etat de Vaud de réduire d'une heure et demi par semaine le temps de travail du personnel communal ? (je suis sûr ils seront enchantés) ou de leur accorder une semaine supplémentaire de vacances ? Parce que c'est ce qu'ils ont obtenu dans les négociations avec l'Etat de Vaud. Alors, vous constaterez aisément, et je ne suis pas entré dans tous les détails, à cette énumération de questions non résolues, que la Municipalité n'est pas prête à soutenir, ni l'amendement de Monsieur Lucien GANI, ni celui de Monsieur Dominique FAVRE. Je vous prie de repousser cet amendement massivement.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

J'attendais la réponse de la Municipalité pour intervenir, sur le point précis de l'amendement demander sur les passes d'arme qui se sont déroulées à gauche et à droite, avec des arguments divers. Je retiens l'essentiel, c'est qu'on peut demander n'importe quoi à la Municipalité ce soir, sa réponse est toujours non. C'est non, parce qu'elle n'a pas la volonté politique d'assainir les comptes de la commune. Elle en donne la preuve éclatante et ça c'est, dans cette petite expérience que nous venons de vivre sur ce point

particulier, c'est un enseignement universel que nous pouvons tirer. Ça sera la même chose sur tous les amendements ce soir. Donc, les arguments qui ont été utilisés au début, lors de l'entrée en matière, par mes deux collègues libéraux, ils étaient parfaitement fondés, il n'y a pas de volonté politique de la Municipalité d'assainir les comptes de la commune et tout ceci, selon elle, ne peut aboutir qu'à une augmentation d'impôts l'année prochaine, et bien je dis non et je pense que tout le centre droit de cet hémicycle dira non avec moi.

Monsieur le Syndic demande la parole :

J'accepte très mal, et la Municipalité avec moi, la critique faite par Monsieur Christian POLIN. Nous avons montré par notre ténacité, par notre cohérence, dans quelle voie nous voulions nous engager pour assainir les finances publiques. Et je répète nous tiendrons le cap, car on ne peut pas démanteler tout soudain, dans une décision du Conseil communal, ce qui a été construit pendant des années. Et c'est faire payer, je l'ai dit, au personnel communal pour des raisons qui ne dépendent pas du service public. Je crois qu'on ne peut pas, malgré tout, aller dans le sens des amendements qui sont proposés, parce qu'on contrevient au contrat de droit administratif que nous avons signé entre les employeurs, la Municipalité, et les employés. Je vous demande, malgré la critique de Monsieur Christian POLIN, de soutenir la volonté de la Municipalité d'assainir les finances publiques en agissant de manière cohérente, sensée et avec beaucoup de patience et de ténacité.

Monsieur Michel AGUET demande la parole :

J'aimerais quand même intervenir et compléter ce qui vient d'être dit par Monsieur Christian POLIN, en disant, en ce qui me concerne je n'ai pas vu de la part de la Municipalité un travail complet concernant l'analyse des prestations. La première chose que l'on fait lorsqu'on veut faire des économies, je crois que c'est une nécessité et on l'a tous constaté, c'est d'analyser l'ensemble des prestations d'une commune systématiquement, d'une façon structurée, de telle façon qu'on puisse trouver des possibilités d'économies. Et peut-être aussi de venir présenter, devant le Conseil communal, des abandons de certaines prestations qui ne sont pas automatiquement indispensables. J'ai l'impression, j'avais l'autre jour dans ma boîte aux lettres un document de plus sur une série de prestations qui s'accumulent chaque année. On ne les remet jamais en cause, et après, bien sûr que, tout d'un coup, on est étonné qu'une communauté publique ne tourne plus. Et je demande, très sérieusement que l'analyse des prestations soit faite une fois au niveau de la commune de Pully et pas seulement, je dirais, des éléments ponctuels. Effectivement, je reconnais que des éléments ponctuels figurent dans le budget qui nous est présenté. Mais je ne sens pas du tout une vision centralisée et une volonté d'économies.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Alors, j'aimerais m'inscrire en faux sur ce qui dit Monsieur Michel AGUET. Vous imaginez que si nous avons pu présenter avec 10 % d'économie sur les postes salariaux et sur biens, services et marchandises, c'est justement, pendant les 18 mois passés, nous avons examiné poste par poste, proposition par proposition de telle manière à pouvoir venir devant vous avec quelque chose de cohérent. Et je m'inscris en faux sur ce qu'a été dit par Monsieur Michel AGUET.

Monsieur Jean-François MAIRE demande la parole :

Avec tout le respect que je dois à mon collègue Lucien GANI, que j'apprécie beaucoup à la Commission des finances, je ne peux pas simplement entrer en matière sur cet

amendement, dans la mesure où il est sans limite. Je suis venu ce soir voter un budget pour l'année prochaine et pas des mesures à longue échéance. Donc, il me semble même qu'on ne peut pas entrer en matière sur ce sous-amendement. Et puisque j'ai le micro, j'ajouterais encore un élément que j'ai oublié de citer tout à l'heure, je respecte beaucoup les décisions de notre Conseil qui a voté le maintien du taux d'imposition, je mets simplement face à face deux chiffres, si on refuse la légère indexation de 1 % c'est une économie de l'ordre de 200'000.-- francs, si nous avons voté un point de plus d'impôt nous aurions 900'000.-- francs de plus dans la caisse.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Permettez-moi, également d'intervenir à ce stade de la discussion, pour vous dire que je suis quand même estomaqué de certains propos que j'entends ce soir et le regrette d'autant plus qu'ils viennent de la part de groupes dont je partage la sensibilité politique et les préoccupations, notamment les préoccupations d'économies. Je ne peux pas admettre que l'on dise ici que la Municipalité ne fait aucun effort pour rétablir les finances de cette commune. On ne fait que ça, bien avant le référendum et c'est un effort qui se poursuit et qui continue. Par rapport à la remarque de Monsieur Michel AGUET, il y a une réflexion sur les prestations, vous avez raison Monsieur AGUET, elle est en cours par la Municipalité, ce n'est pas un travail qui se fait en deux mois, et vous le savez très bien parce que c'est un travail qui est encore en cours à la commune de Lausanne, à la ville de Lausanne. C'est un travail extrêmement long. Et la Municipalité n'a jamais prétendu que son effort s'arrêtait, ce soir, avec la présentation de ce budget. On a parlé de mesure d'assainissement des finances communales au mois de juin de cette année et on a parlé d'un effort qui se poursuivrait avec un objectif en 2007. On est loin d'être au bout des mesures, mais il y a un certain nombre de choses qui prennent du temps, dans cette collectivité, si on ne veut pas complètement casser le système. On a dit devant ce Conseil, on a pris un engagement de poursuivre les démarches d'économies. Ce budget 2005 est une photo à un moment donné, qui est une étape intermédiaire, mais il y a un certain nombre de choses qui demandent du temps à être mises en place.

Concernant les salaires, je dois dire que c'est une discussion qui revient chaque année, la masse salariale. J'aimerais qu'on revienne, quand même, un tout petit peu ou qu'on se souvienne de l'origine des problèmes financiers de notre commune. J'aimerais bien qu'on s'en souvienne, parce que dans nos discussions de détails sur les indexations à 60'000.-- francs, 65'000.-- francs, sous-amendement, amendement, on oublie d'où viennent nos problèmes. L'ensemble des mesures d'augmentation de masse salariale prévues par la Municipalité, indexation et augmentation de la masse salariale, ça représente un montant de l'ordre de 360'000.-- francs, c'est 0,66 % de nos charges maîtrisables. Ça tient du symbole vous me direz, peut-être du même ordre que les indemnités du Conseil communal. Mais, je trouve quand même assez scandaleux de faire payer au personnel communal, à qui on demande de faire un effort conséquent, vous pouvez me croire, et permanent, le hold-up du canton qui nous balance des suppléments de charges à coup de millions. Alors, j'aimerais savoir de quoi on discute ce soir. On passe des heures pour discuter de 150'000.-- francs, le canton en une lettre nous balance 2 millions, 2 millions et demi, 3 millions et demi d'augmentations de charges. Alors, est-ce que c'est au personnel ? On vit dans un contexte de réduction d'effectif, on vit dans un contexte d'augmentation du travail qui est demandé au personnel et dans ce contexte là, on vient dire à ces gens : *vous êtes très gentil, vous travaillez bien, mais c'est à vous de payer ou de contribuer à payer ce que le canton nous met comme charges*, sans aucune préoccupation. Je dois dire que l'on fait souvent la comparaison avec les entreprises privées, dans les entreprises privées on n'hésite pas à prendre ce type de mesure. Une

entreprise qui est en difficulté, quelque part elle a un problème de productivité, elle a un problème pour vendre son activité. Elle a peut-être souvent une diminution de son activité, d'où des conséquences sur son personnel, sur la taille de son effectif et sur la masse salariale. La collectivité, elle n'a pas tout à fait la même problématique, on a des produits qui diminuent, on a des charges qui augmentent, mais notre activité elle reste la même. Alors, je veux bien, on peut encore supprimer des effectifs, il faudra quand même qu'on nous explique qui fera le travail des gens qui partent. Ce n'est pas aussi simple que ça, et je trouve totalement injuste et indécent de punir les gens qui font correctement leur travail dans cette commune.

La Présidente déclare : je crois qu'on arrive gentiment au bout des discussions sur ces deux amendements. Je pose la question à Monsieur Lucien GANI s'il maintient son amendement.

Monsieur Lucien GANI maintient son amendement.

Elle pose la même question à Monsieur Dominique FAVRE.

Monsieur Dominique FAVRE maintient également son amendement.

La Présidente propose de passer au vote sur ces deux amendements. On lui dit qu'elle ne doit pas les opposer. Elle va donc faire voter en premier l'amendement de Monsieur Lucien GANI concernant les postes 301, 311 et 312 : ***Les salaires supérieurs à 60'000.-- francs sont diminués de 2 % pour la part dépassant les 60'000.--.***

Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :

Nous sommes embarqués pour une longue soirée, je suis désolée mais je vais la prolonger, je demande la vote nominal en fonction de l'article 89 de notre Conseil : *La votation a lieu à l'appel nominal ou au scrutin secret à la demande d'un conseiller appuyé par cinq membres.* Je crois qu'il est important que la population de Pully et en particulier les employés qui sont ici et qui bossent pour que notre commune reste une commune où il est agréable de vivre. Il faut que ces gens sachent qui veut leur couper leurs moyens.

La Présidente demande s'il y a cinq membres du Conseil qui soutiennent la proposition de Madame Edna CHEVALLEY , soit l'appel nominal.

L'appel nominal est soutenu par plus de cinq Conseillères et Conseillers.

Monsieur Christian BORY demande la parole :

Je vais faire comme Madame Edna CHEVALLEY, je vais prolonger la soirée et je vais faire usage de notre règlement, je demande d'être soutenu par cinq Conseillères et Conseillers et je demande le vote à bulletins secrets.

Le vote à bulletins secrets est soutenu par plus de cinq personnes.

La Présidente précise que c'est à l'assemblée de décider maintenant si l'on vote à bulletins secrets ou à l'appel nominal. Elle passe au vote.

L'appel nominal est soutenu par 38 voix
 Le vote à bulletins secrets est soutenu par 27 voix
 Il y a 12 abstentions.

La Présidente rappelle que nous allons donc voter à l'appel nominal l'amendement de Monsieur Lucien GANI qui est le suivant : ***Les salaires supérieurs à 60'000.-- francs sont diminués de 2 % pour la part dépassant les 60'000.--***, montant estimé de la portée de cet amendement 200 mille francs pour 2005, mais il n'est pas limité dans le temps. Elle précise que ceux qui acceptent l'amendement de Monsieur Lucien GANI répondent par « oui » à l'appel de leur nom et ceux qui le rejettent répondent par « non » ou s'abstiennent.

La Présidente passe la parole à la secrétaire.

L'amendement est refusé par 58 voix contre, 10 voix pour et 15 abstentions.

La Présidente passe maintenant au deuxième amendement qui a été présenté par Monsieur Dominique FAVRE et lui demande s'il maintient son amendement face au résultat du premier amendement.

Monsieur Dominique FAVRE déclare qu'il le maintient parce que la grande différence c'est qu'il est limité dans le temps.

La Présidente passe au vote de l'amendement de Monsieur Dominique FAVRE est le relit : ***Réduction de la masse salariale pour un montant au moins égal à 2 % de la partie des salaires dépassants 60 mille pour l'année 2005 et selon les mêmes critères que le canton.*** La Présidente rappelle qu'on nous a bien répété que le canton avait négocié, donc on se lance dans de grandes négociations, on n'est pas sûr qu'en 2005 on arrive au bout de notre exercice.

L'amendement de Monsieur Dominique FAVRE est refusé par 39 voix contre et 16 voix pour et 13 abstentions.

La Présidente rappelle que nous sommes toujours à la page une du budget. Mais avant de continuer elle propose de donner les résultats de l'élection du 1^{er} vice-président pour la période du 1^{er} avril 2005 au 30 juin 2006.

- Bulletins délivrés	87
- Bulletins rentrés	87
- Bulletins blancs	2
- Bulletins nuls	0
- Bulletins valables	85
- Majorité absolue	43

Monsieur Marc ZOLLIKER est élu avec 85 voix. Son élection est vivement applaudie par le Conseil. Il est félicité par la Présidente.

La Présidente reprend les discussions sur le budget et demande s'il y a encore des questions sur la page une.

Monsieur Olivier YERSIN demande la parole :

J'aimerais présenter un amendement, mais auparavant j'aimerais juste faire une remarque sur les deux décisions du Conseil communal tout à l'heure, donc les Conseillers communaux ne toucheront pas de jetons de présences d'une part et d'autre part les salaires supérieurs à 65 mille francs ne toucheront pas l'indexation prévue pour le reste du personnel. *Les membres du Conseil manifestent leur désaccord, il est rappelé à Monsieur Olivier YERSIN que la proposition de la suppression de l'indexation des salaires supérieurs a été refusée.* Alors, j'ai mal compris, je m'excuse. Si ça avait été accepté, je pense que la Municipalité de son côté aurait dû également accepter un tel renoncement à l'indexation. J'ai mal compris, je vous prie de m'en excuser.

En ce qui concerne la position, à la page 1, *110.3102 Annonces, journaux, documentation, presse.* Je constate que dans les comptes 2003, les charges pour cette position étaient de 530 francs. Elles ont passé au budget 2004 à 50 mille francs. Il est proposé par la Municipalité pour budget 2005 une réduction de 4 mille francs pour passer à 46 mille francs. Alors, entre 2003, 2004 et 2005 l'augmentation a été énorme, on est passé de presque rien à 50 mille francs. Personnellement, je ne pense pas que l'information au public s'est améliorée de façon significative depuis lors, si je regarde ce qui est publié dans Le Régional, au niveau des annonces de la Municipalité, je constate qu'il n'y a pas d'amélioration très notable. J'ai constaté souvent que ces informations sont souvent lacunaires. L'affaire du Prieuré l'a montré, il n'y a pas eu grand chose sur l'affaire du Prieuré. Dernièrement, de nouveau, l'information a été lacunaire concernant la suppression aux sociétés locales. Je constate aussi souvent que cette information est de nature polémique. Il a été, dans le cadre de l'affaire du Prieuré, question d'une rare violence lors des délibérations du Conseil, vous vous en rappellerez certainement....

La Présidente déclare : l'heure avance Monsieur Olivier YERSIN, pouvez-vous préciser votre amendement.

Monsieur Olivier YERSIN : Oui, mais cette information est de type de nature assez ennuyeuse, un peu feuille d'avis officiels. Et elle présente aussi le désavantage d'être aussi un peu une sorte de propagande parfois. Je pense que ce caractère de propagande va se renforcer lorsque nous nous rapprocherons des élections communales. Donc, je propose de faire passer ce poste de 46 mille francs à 30 mille francs, soit une réduction d'un petit peu plus d'un tiers. Merci Madame la Présidente. Je ne crois pas j'ai été trop long par rapport à d'autre, mais j'ai pris note de votre remarque.

La Présidente rappelle que Monsieur Olivier YERSIN propose une diminution de Sfr. 16'000.-- sur ce poste. Elle ouvre la discussion sur cet amendement.

Monsieur Patrick HUBERT demande la parole :

Monsieur Olivier YERSIN vient de toucher un point particulier, qui personnellement me préoccupe parce que le poste 3102 vous allez le retrouver une vingtaine de fois dans le budget. Or, quand vous faites la compilation de toutes les lignes relatives à ce poste 3102, et Monsieur CHUARD ne me contredira pas, parce que j'ai fait le calcul de mon côté, vous arrivez à un montant de plus de 213 mille francs. Alors, je pose la question, et c'est que j'évoquais tout à l'heure dans mon préambule, où faut-il apporter la réduction sur ce poste, sur cette ligne ? Moi, je n'ai pas d'objection, mais je vous rends attentif que le poste lui-même 3102 fait un poste qui dépasse plus de 200 mille francs, montant que nous évoquions tout à l'heure pour les 1 %. Et c'est le problème que je tiens à soulever devant le Conseil, c'est précisément que nous sommes en train de discuter de peanuts et que

nous n'avons pas la vue d'ensemble des principaux groupes de dépenses.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Le parti radical soutient cet amendement.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

Je ne crois pas aller trop loin en disant que le groupe libéral appuie également cet amendement.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je combattrais l'amendement au nom de la Municipalité pour les raisons suivantes. En préparation aux débats Monsieur Patrick HUBERT, cosigné par Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT a posé toute une série de questions, ces questions, il y a été répondu dans les groupes et la réponse que je vais vous apporter est celle qui a été exactement transmise par l'intermédiaire de mes collègues libéraux à Monsieur Patrick HUBERT. Il s'agit de dépenses relatives aux journaux et annonces qui sont les suivantes : Annonces publiques par voix de presse, c'est une obligation légale, chaque fois que nous avons des publications, mises à l'enquête et autres, nous devons les passer. Divers abonnements à des journaux, revues, hebdomadaires ; page communale, alors on l'a beaucoup critiqué, mais on nous a aussi fustigé, parce qu'on a prétendu qu'on n'avait pas suffisamment de données informatives et de communications vis à vis du public et vis à vis du Conseil communal. Alors il faudra choisir, trop ou trop peu, ça c'est à vous de choisir. Achat de disques, de CD et de cassettes pour la bibliothèque municipale. Impression du document sur l'état des propriétés communales, mon collègue REICHEN vous en a parlé, c'est un document qui est réclamé et qui sera fait dans le courant de l'année prochaine. Et enfin, diverses campagnes publicitaires, notamment pour la promotion du vin, ainsi que l'impression des cartes de commandes. Voyez donc que ce n'est pas simplement une manie, ou vraiment un « gougou » de la Municipalité, mais c'est véritablement pour faire en sorte que les actions du Conseil communal, de la Municipalité et de l'administration soient connues du grand public. Je vous demanderais donc de refuser cet amendement.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

Je me porte en faux contre les déclarations de Monsieur le Syndic, à l'entendre et c'est ce que je disais à l'entrée en matière, en 2003 nous avons sous ce poste une dépense de 530.-- francs, donc les dépenses auxquelles vous avez fait allusion, Monsieur le Syndic, elles sont faites dans d'autres postes ou dans d'autres rubriques, mais pas sous celle-ci, parce que nous avons 530.-- francs en 2003 seulement.

Monsieur Olivier YERSIN demande la parole :

J'appuie ce que vient de dire Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT, le Syndic n'a pas été correct dans sa réponse, il y élargit les éléments de sa réponse à d'autres rubriques du budget. Et si j'ai pris seulement la rubrique du secrétariat municipal, il n'est pas question dans cette rubrique d'achat de cassettes pour la bibliothèque, par exemple, qu'il a mentionné tout à l'heure. Donc, il n'a pas été correct dans sa réponse.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je ne peux pas laisser passer ce qualificatif. On m'a posé une question sur le 110.3102, mais Monsieur Patrick HUBERT l'a élargie sur le reste de la rubrique 3102. J'ai donc répondu sur le 110.3102 et sur l'ensemble. Maintenant, j'aimerais simplement répondre à Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT que, il aurait dû lire plus avant, passer à la page 2,

parce que là il trouve la réponse à la question. Sous 140.3102 nous avons en 2003 46'986.55 francs et nous avons indiqué que cette rubrique là avait été regroupée au secrétariat de la Municipalité et non sous Affaires générales.

La Parole n'est plus demandée sur cet amendement. La Présidente passe au vote et relit cet amendement : ***Poste 110.3102 Annonces, journaux, documentation, presse ; proposition de faire passer ce poste de charges pour l'année 2005 de 46 mille francs à 30 mille francs.***

L'amendement de Monsieur Olivier YERSIN est refusé par 41 voix contre, 23 voix pour et 10 abstentions.

La parole n'est plus demandée sur le page 1 du budget. La Présidente passe au vote de cette page modifiée.

La page 1 modifiée du budget 2005 est acceptée 47 voix pour, 11 voix contre et 7 abstentions.

Madame Christine PETITPIERRE demande la parole :

Il s'agit de culture, donc j'interviens. Tout le budget, comme je vous le disais culturel est revu à la baisse, j'aimerais à ce sujet ajouter quelques informations et poser une question. Comme vous pouvez le constater « Octogone premières » cesse d'exister, 50 mille d'économies. Créé en 1987, l'action du groupe de pulliérans bénévoles qui l'animait poursuivait un double but. D'une part, donner la possibilité à des artistes jeunes ou moins jeunes, talentueux, de s'exprimer, de se produire en public. D'autre part, aider l'Octogone, théâtre de Pully à enrichir et renouveler sa programmation. Deux exemples, vous vous souvenez des nuits de la danse au port de Pully en 1997, un succès mémorable, et la compagnie de danse « Linga » domiciliée à Pully, cheville ouvrière de la danse nuit de la danse, et dont la réputation depuis s'est affirmée en Europe, en Amérique du Sud, en Suisse, portant loin le nom de Pully. Outre la subvention, le Comité d'Octogone Premières a apporté son temps, son savoir-faire dans la recherche....

La Présidente déclare : Est-ce que j'ose vous de vous demander d'être un peu plus brève dans votre intervention.

Madame Christine PETITEPIERRE : Oui, en 2004 nous n'avons reçu que 25 mille francs déjà. Et le théâtre a programmé quatre spectacles en moins. L'Octogone par ailleurs a déjà licencié deux techniciens. Le Musée est aussi touché, il devra aussi sans doute réduire le nombre de ses expositions. Au poste *151.3650.03 Animation culturelle, participations diverses*, nous voyons que de 58 mille francs il passe à 2'500.-- francs, belle économie, commentaire sur ce poste « Café-Théâtre de la Voirie ». Diable, je ne savais pas que ce café-théâtre d'art et d'essais qui fait un travail magnifique, coûtait si cher. Non, le Café-Théâtre de la Voirie recevait 5 mille francs, il ne recevra plus que 2'500.--francs. Alors à qui était dévolus les 55'500.-- francs restants ? A d'autres institutions et associations culturelles. On retrouve d'ailleurs ces données dans le préavis 26. Mais pourquoi ici dans une information tronquée, incomplète donne-t-on cette information dans un budget qui se veut transparent. Vis-à-vis des responsables culturels, c'est un manque de respect, de légèreté inadmissible quand on pense à leur engagement. Il s'agit des concerts pour l'art et le Lutrin qui saute, l'école de danse Danailov plus rien et diverses autres associations voient leurs contributions diminuées. Le théâtre des jeunes,

lui-même qui recevait 30'000.-- francs, n'aura plus que 20'000.-- francs et c'est l'Octogone désormais qui déboursera cette somme sur son budget, et non plus la commune, qui le verra directement. Belles économies, donc, le budget du service culturel doit baisser, eh bien non, il augmente de 380'000.-- francs à 480'000.-- francs, miracle. Ceci grâce à une subvention de l'Etat de Vaud de 100'000.-- francs pour favoriser justement la création. Bravo, merci à l'Etat de Vaud, c'est rare que ça aille dans ce sens, cela mérite d'être souligné. Mais, cette subvention en fait a été versée chaque année depuis 1987. Alors, et voilà ma question, pourquoi cette année justement faire apparaître cette somme ? Comment était-elle comptabilisée depuis 1987 ? Car cette nouvelle présentation fausse la lecture de ce budget et je trouve cette méthode totalement déloyale.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Il y a pas de question, c'est un constat, alors j'aimerais peut-être remettre les choses à leur juste place. Octogone premières a été institué, effectivement depuis 1987 et a fait un magnifique travail, je le reconnais, il y a eu un support bénévole qui a été remarquable. Mais, Octogone premières a été créé à l'époque pour récolter des fonds. C'est-à-dire qu'on a regroupé sous cette appellation des gens connaissant bien le milieu du spectacle, connaissant les différentes personnes qui pouvaient parrainer ces spectacles, elles devaient amener pour l'activité de l'Octogone des fonds de l'extérieur. Pully, la Ville de Pully était un des sponsors, 50 mille francs, quid des autres parrainages rien, ce qui fait que d'organe de recherche de fonds, c'est devenu un organe de distribution de fonds. Alors, j'insiste pour dire que le travail a été très bien, formidable, Madame Christine PETITPIERRE qui nous a écrit une longue lettre en soulignant tout l'aspect bénévole, elle peut continuer, je suis sûr qu'avec les sponsors qu'elle connaît, qu'elle pratique, elle trouvera peut-être la possibilité de continuer à agir dans ce sens là, mais sans la subvention de la commune. Et alors, cerise sur le gâteau, parce ça aussi il faut que vous le sachiez, nous avons payé pendant des années 50 mille francs et il y a quelques années en arrière sur ce montant, qui est de l'argent de la communauté, mais qui est distribué par Octogone Premières, nous avons dû payer la TVA. Alors, je vous prie de croire que les deniers publics ne sont pas quand même faits pour aller dans la caisse de la Confédération sous forme de TVA.

Maintenant, venons en à la subvention cantonale. Alors, je crois que la lecture actuelle du budget des affaires culturelles est la juste, pendant des années elle a été fautive. Pourquoi ? Parce qu'au budget des affaires culturelles, on mettait les charges au net, et non pas au brut comme l'exige, si vous voulez, les finances publiques, et cette année nous avons rectifié et fait en sorte que ce qui devait se passer depuis des années se fasse enfin, c'est-à-dire que les dépenses soient au brut et non plus au net. Alors, je ne crois pas qu'il faut dépeindre la Municipalité, comme étant une Municipalité qui veut tromper l'aspect du budget des affaires culturelles. Finalement toutes, je dis bien toutes les mesures d'économies ont été proposées par le chef de service des affaires culturelles, Monsieur ALTHAUS qui en a discuté avec le Musée et les autres personnes qui étaient touchées. Maintenant la Municipalité, dans l'éventail des mesures d'économies qui ont été faites, a accepté celles-là. Octogone Premières, cette disparition de la subvention n'obère absolument pas l'exploitation de l'Octogone et mêler le personnel d'exploitation de l'Octogone, qui a été réduit à ce type de démarche, ne me paraît quand même pas tout à fait orthodoxe.

Madame Christine PETITPIERRE demande la parole :

J'aimerais tout de même répondre à Monsieur le Syndic. Des centaines et des milliers de francs, nous n'en avons pas trouvé, je vous ai chiffré ces chiffres. Et il y a eu des apports

qui n'étaient pas chiffrables lorsqu'une banque vous propose, par le biais de publicités, d'éditer une brochure en faveur de danseurs et d'une troupe de théâtre, c'est très difficilement chiffrable. Or, je vous ai quand même chiffré ces différentes interventions. Et dire que l'Octogone ne bénéficiait pas de ces 50 mille francs. Mais, oui bien sûr, puisque ça venait en supplément de son budget et que cela lui permettait, comme cela je l'ai expliqué, de programmer des créations. Ce qu'il ne pourra plus faire.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

J'ai une question concernant la rubrique *151.3523 Participation aux charges culturelles lausannoises*. Est-ce que je pourrais avoir une réponse sur les contraintes que nous avons à l'égard de Lausanne dans le cadre de cette rubrique ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

La Ville de Pully depuis des années fait partie du fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise. Nous avons signé avec la Ville de Lausanne et les différentes communes environnantes une convention, dans laquelle nous nous engageons à couvrir le 10 % du montant que Lausanne met à disposition des activités : Ballet Béjart 3,6 millions, Théâtre de Vidy presque 6 millions, Orchestre de Chambre de Lausanne 4,4 millions et l'Opéra de Lausanne 6,5 millions. C'est ce que met la Ville de Lausanne pour ces activités soit 20,55 millions, et cette fondation c'est engagé à couvrir le 10 %, c'est-à-dire 2 millions. Ça conduirait les différentes communes à accepter de soutenir cette participation à hauteur de 15 francs par habitant, ce qui ferait pour Pully 250'000.-- francs, nous avons volontairement plafonné notre soutien à 200 mille francs, c'est à peu près 13 francs par habitant. Et c'est cette participation à ce fonds qui est mis sous cette rubrique là.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

Je remercie Monsieur le Syndic pour ses explications, mais j'en déduis qu'il n'y a pas d'exercice coercitif à l'égard de cette subvention. Et je rappelle que l'année passée un amendement avait été demandé dans cette salle en réduction de la subvention qui était donnée et ce soir je dépose un amendement qui propose de **réduire de 100'000.-- francs la participation de la ville de Pully aux charges culturelles de Lausanne.**

La Présidente demande à Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT de lui remettre son amendement par écrit. Elle rappelle que nous sommes à la page 4 à la rubrique *151.3523* proposition par amendement de diminuer la somme de 200'000.-- francs à 100'000.-- francs. Elle ouvre la discussion sur cet amendement.

Madame Edith CAREY demande la parole :

Il me semble que lors de la dernière intervention d'un libéral sur ce sujet, Monsieur THONNEY avait répondu que si on baissait cette participation de la commune de Pully de 100'000.--, le Canton de Vaud pourrait à titre de représailles nous supprimer les 100'000.-- francs qu'il nous donne pour les activités culturelles de Pully, de l'Octogone je crois. Donc, on arriverait au même point. Donc, vous voulez réduire de 100'000.-- francs, le Canton va nous supprimer sa participation de 100'000.-- francs. Je suis pour le maintien de cette contribution de Pully de 200'000.-- francs à quatre institutions culturelles très importantes qui sont une lourde charge pour la ville de Lausanne et je suis persuadée qu'il y a beaucoup de Pulliérans qui bénéficient de ces manifestations, aussi bien le Théâtre de Vidy, le Ballet Béjart etc. Et, je m'oppose donc à ce qu'on baisse la participation de la commune de Pully.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Alors, je confirme ce que vient de dire Madame Edith CAREY. Nous avons toutes les années des réunions avec le service culturel de Lausanne, Monsieur ALTHAUS et moi-même de telle manière à savoir de quelles complémentarités nous pourrions avoir dans les activités culturelles de Pully pour ne pas concurrencer celles de Lausanne, voir celles du Canton. Et c'est dans ce cadre là, que Madame VARIDEL, Chef de service des affaires culturelles, nous confirme, année après année, parce que Pully consent un effort important pour les théâtres lausannois, d'également plaider la cause de Pully vis-à-vis du Canton. Et il est exact que le signe que nous donnerions en abaissant ces 200'000.-- à 100'000.-- serait véritablement interprétée par le Canton comme une baisse du soutien aux activités culturelles de la région lausannoise. J'aimerais quand même ajouter quelque chose d'important, et ces des chiffres sont vérifiés ; pour l'Opéra, pour le Ballet Béjart et l'Orchestre de Chambre de Lausanne, à peu près un tiers des abonnements sont souscrits par des Pulliérans et la tendance de la ville de Lausanne, pour ces activités là, c'est de mettre sur pied un passeport culturel. Alors, le signe que vous donneriez en abaissant cette participation de 100'000.-- francs avec des prix certainement beaucoup plus élevés pour ces abonnés.

La parole n'est plus demandée.

A la demande de la Présidente, Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT déclare qu'il maintient son amendement.

La Présidente passe au vote de l'amendement de Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT qui est : ***Rubrique 151.3523 Participation aux charges culturelles lausannoises, réduire la participation de la ville de Pully de 100'000.-- francs.***

Cet amendement est refusé par une large majorité, 12 voix pour et 10 abstentions.

Il n'y a plus de question sur la page 4. La Présidente passe au vote de cette page.

La page 4 est adoptée à une très large majorité.

FINANCES pages 9 à 12

Monsieur Yves-R. MORET demande la parole :

Dans la situation préoccupante des finances communales, il importe de ne pas envisager seulement toutes les réductions de charges possibles, mais également les ressources supplémentaires dont notre commune pourrait disposer. A cet égard, au nom de l'Union Pulliérane, je voudrais poser une question à la Municipalité concernant les contribuables qui, quoiqu'habitant la ville de Pully d'une manière régulière, paient leurs impôts et taxes dans une autre commune où ils disposent d'une résidence secondaire, voire dans la localité d'une fiduciaire située en dehors du canton, notamment en Valais. A ce propos, je voudrais citer un article qui a paru récemment dans la presse, relatif à l'expérience vécue par la commune de Chavannes-près-Renens. Comme on s'en souvient, cette commune, mise sous contrôle du Canton en 2002, a réussi à présenter un budget équilibré pour 2005. A cet effet, son syndic, dans l'interview donnée au journaliste de « 24 HEURES » a déclaré avoir procédé à une chasse aux sorcières, selon ses propres termes, afin de débusquer les habitants ne s'acquittant pas de leurs impôts à Chavannes, car déclarant

cette commune en tant que lieu de résidence secondaire. Et je cite, textuellement les mots de Monsieur GORGERAT, Syndic de Chavannes : 63 cas ont été soumis par le service de la bourse à l'Administration cantonale des impôts pour déterminer le lieu du versement des impôts. J'ai récupéré 32 contribuables, 18 ont déménagé séance tenante, 5 sont venus déposer eux-mêmes leurs papiers dans la commune. A Pully, dans le quartier de la Rosiaz, que j'habite, qui va des l'esplanade de Chantemerle au Boulevard de la Forêt, avec limites à l'est, le chemin de Rennier, et à l'ouest, les chemins du Petit Clos et Jean Pavillard, donc en résumé un périmètre fort réduit, il s'est construit ces deux dernières années pas moins d'une dizaine d'immeubles de haut standing avec dans la plupart des cas de huit à dix appartements par maison. Il s'agit donc là de quelque 60 à 70 logements de luxe avec des superficies variant de 140 à 268 m² dont le coût d'achat dépassait souvent aisément le million de francs. On ne peut que se féliciter de la venue à Pully de contribuables aisés, avec pour conséquence un apport concomitant substantiel pour nos ressources fiscales. Je ne doute pas d'ailleurs que d'autres quartiers de notre ville connaissent une évolution similaire.

Ma question est maintenant de savoir s'il existe à Pully quelqu'un, que ce soit un membre de la Municipalité elle-même, ou un service de l'administration communale, qui chargé de veiller à ce que ces nouveaux venus – la plupart d'entre eux étant des copropriétaires habitants des appartements vendus comme propriétés par étage – prennent bien domicile chez nous et s'acquittent dès lors des impôts et taxes qui découlent de ce choix.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Bien qu'ayant reçu la question mardi matin de la part de Monsieur Yves-R. MORET, je dois dire que nous n'avons pas des données statistiques permettant de répondre aujourd'hui, ce qui fait que je me propose de répondre lors d'une prochaine séance. J'attire simplement votre attention sur deux éléments, d'abord la liberté d'établissement. Vous pouvez vous établir où vous voulez et ensuite que cette inquisition, quelque part fiscale, n'est pas particulièrement d'essence libérale, et moi je dois dire que j'ai beaucoup de difficultés à admettre que la Municipalité soit conduite à faire de l'inquisition au niveau du fisc. C'est la tâche de l'Administration cantonale des impôts, c'est à elle quand même d'essayer de trouver si les contribuables ont payé des impôts à Pully ou pas. Nous de notre part nous ne sommes pas armés, ou pas suffisamment armés, pour commencer à faire ce que le Syndic de Chavannes a fait, sur une toute petite échelle je vous prie de le croire. Donc, je répondrai ultérieurement sur le fond de la question de Monsieur Yves-R. MORET. Mais, je suis incapable donner d'autres précisions aujourd'hui.

A la demande de la Présidente, Monsieur Yves-R. MORET déclare qu'il attendra la réponse de Monsieur le Syndic.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

J'ai entendu avec intérêt la question posée par Monsieur Yves-R. MORET et aussi avec vif intérêt la réponse de Monsieur le Syndic. Je regrette, Monsieur le Syndic, l'enquis ce n'est pas de l'inquisition, ce n'est que de faire payer aux gens ce qu'ils doivent par rapport à leur situation fiscale. Le domicile fiscal, vous devez le savoir, n'est pas le même que le domicile que l'on veut bien prendre suivant ses desiderata. Je rappelle qu'il y a une trentaine d'années, eh oui, il y avait un ancien employé de la recette de Lausanne qui était à la commune de Pully, qui s'occupait, lui, de vérifier si les répartitions, si les taxations étaient justes. Et actuellement on paye 440 mille francs à la recette de l'Etat pour ce travail. Donc, ce n'est pas d'attendre uniquement qu'ils fassent leur travail, ils n'ont pas

de problème de savoir si ils vont avantager Lausanne ou n'importe quoi, le problème c'est quand même à la commune de Pully de s'assurer que ses recettes fiscales sont bien là. Monsieur Yves-R. MORET vous a cité le cas de Chavannes-Renens, mais vous avez entendu parler qu'il y a une commune de la Côte qui en a récupéré 200. Il y a eu 200 contribuables qui n'étaient pas en place, en situation fiscale logique. C'est des dizaines de milliers de francs, donc je ne vois pas pourquoi on attend de l'Etat de ce qui incombe au service financier de la commune de Pully. Si vous n'arrivez pas, donnez ça en mandat externe ou engagez un collaborateur. Je vous garantis qu'il rapportera largement les impôts qu'on pourra récupérer.

Monsieur le Syndic demande la parole :

J'entends parfaitement ce langage, simplement il faut savoir ce que l'on se veut. On nous demande de faire des réductions de personnel, et tout d'un coup on nous dit, mais là ça rapporte alors il faut engager du personnel. Je rappelle que les taxations ne sont plus entre les mains de la commune de Pully. Nous avons délégué ça à l'Etat. C'est l'Etat qui a tous les dossiers. Il nous communique les bordereaux, point à la ligne. Je veux bien, d'ailleurs j'ai dit que la Municipalité, pas moi, allait répondre à cette question. Et nous interrogerons la recette de l'Etat. Nous verrons avec Monsieur CHUARD ce que nous pourrions faire. Mais, il est bien clair qu'il n'y a pas de recette miracle. J'accepte volontiers tous les propos qui ont été tenus à ce sujet là et j'en ferai une réflexion avec le service des finances. Sans problème, on viendra vous dire exactement de quoi il en retourne.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Je serais très bref. Effectivement la taxation n'incombe pas à la commune de Pully, mais c'est à elle à s'assurer que les répartitions sont logiques. Et en réponse à la question de Monsieur Yves-R. MORET, si réellement tous les gens qui sont à Pully ont payé des impôts à Pully.

La parole n'est plus demandée. La Présidente passe au vote de la page 9.

Cette page est adoptée à une large majorité.

Il n'y a plus de question sur le chapitre 2 « Finances ». La Présidente passe au vote de ce chapitre.

Ce chapitre est accepté à une large majorité.

DOMAINES ET BATIMENTS pages 13 à 17

Monsieur Alain BOLAY demande la parole :

Mon intervention concerne le compte 300.4271 *Loyers de locaux aux sociétés sportives et culturelles*. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la décision municipale d'introduire des locations pour les installations sportives ou salles des répétitions pourrait mettre en difficulté les sociétés locales. Un rappel du rôle important que jouent les sociétés sportives ou culturelles va peut-être vous convaincre du côté néfaste de cette mesure. Une société a pour but de faire vivre sa commune, que celle-ci ne devienne pas une cité dortoir sans âme et sans histoire. Elle ressert les liens, développe la communication et le fair-play. Une société joue un rôle social en accueillant les jeunes de toutes les couches sociales. En pratiquant un sport ou d'autres activités, un jeune ne se

retrouve pas dans la rue, un dérapage est si vite arrivé et là quand le mal est fait, il coûte beaucoup plus cher à la collectivité pour le remettre dans le droit chemin. Une société inculque les règles de vie de tolérance et de partage au sein d'un groupe, développe un instinct de compétition qui s'avère très utile dans la vie professionnelle où de nos jours seul les meilleurs gagnent. Une vingtaine de sociétés composées, pour la plupart, de bénévoles et de moniteurs assurent la formation et les loisirs de 1'600 jeunes allant des minis aux adolescents. Dans un monde où de plus en plus de parents sont démissionnaires les moniteurs sont souvent des modèles pour ces jeunes. L'augmentation des charges d'une société à but non lucratif ne ferait que porter un coup supplémentaire au bénévolat. En effet, les bénévoles sont des bipèdes qui pratiquent une activité non rémunérée, mais qui sont, selon les derniers recensements, en voie de disparition. Sans le soutien fort et volontaire de nos autorités, ils deviendraient rapidement en voie d'extinction. Une augmentation massive des cotisations, qui serait une solution de survie de la société ne permettrait plus aux familles modestes que leurs enfants soient incorporés dans différentes sociétés, cela entraînerait automatiquement la baisse des juniors. Donc diminution des subsides, la spirale du déficit est amorcée et le spectre dit « la clé sous la porte » pointe son nez. Dans le projet de facturation des locations, il faut savoir que certaines sociétés se retrouvent avec des factures égales ou doubles des subsides reçus comme aide à la formation de la jeunesse. Malgré la situation financière de notre commune, il n'est pas envisageable que l'Union des Sociétés Locales de Pully reste les bras croisés devant ces mesures d'amaigrissement. En tant que président de l'USLP et Conseiller communal, il me reste une solution. La solution consiste à déposer un amendement concernant le compte **300.4271 Loyers de locaux aux sociétés sportives et culturelles**. Mon amendement est le suivant : ***Le Conseil communal décide d'abandonner la proposition de facturation de location aux sociétés locales compris dans ce poste du budget à concurrence de 118'638,95 francs, ainsi ce poste de 130 mille francs est ramené à 11'361.05.*** Ces chiffres proviennent du document « participation financière pour location de salles pour les sociétés locales » qui a été remis à la commission consultative extraparlamentaire des sports le 30 septembre 2004. La différence de 118'638,95 francs à 130 mille francs indiquée sur le budget 2005 est due à la location perçue à des écoles privées à but commercial, donc non défendue ce soir. En espérant vous avoir convaincu du bien-fondé de ma démarche, je vous demande d'accepter cet amendement pour la bonne marche de nos sociétés locales, en montrant, Mesdames et Messieurs les Conseillers votre soutien aux responsables de sociétés qui se donnent sans compter et qui nous font l'honneur d'assister à nos débats de ce soir.

Madame Valérie ANNEN demande la parole :

En raison de la forte détérioration des finances communales, la Municipalité a exploré toutes les mesures d'économie, ce dont on peut la féliciter. Elle a cependant, à mon sens, poussé la démarche un peu trop loin, en voulant faire payer les frais d'utilisation des installations aux sociétés locales. Le contexte économique rend la recherche de sponsors de plus en plus difficile. Les sociétés n'auront dès lors pas d'autres choix que d'augmenter fortement leurs cotisations. Pour certaines familles dont plusieurs enfants pratiquent un sport ou qui ont un enfant pratiquant plusieurs sports à Pully, l'addition risque de ne pas passer inaperçue. Les sociétés locales tentent encore d'animer Pully en organisant toutes sortes de manifestations. On a pu encore s'en rendre compte samedi dernier lors de la soirée de la gym. Il serait regrettable de briser ce dynamisme avec une telle mesure, d'autant plus que les 118 mille francs demandés aux sociétés ne vont pas beaucoup améliorer la situation financière de la commune, mais risquent par contre de mettre certaines sociétés face à de très grosses difficultés. J'espère enfin que notre

Conseil en arrivera finalement à accepter une augmentation du taux afin d'améliorer la situation financière de notre commune. Et enfin, comme l'a cité tout à l'heure Monsieur Gil REICHEN, le hold-up du canton ne devrait pas être répercuté sur la jeunesse de notre commune. Je soutiens donc l'amendement de Monsieur le Conseiller Alain BOLAY et vous incite à en faire de même.

Monsieur Roland DU BOIS demande la parole :

Je prends également la parole pour soutenir les sociétés locales et son président. Les clubs de l'Union des Sociétés locales de Pully et en particulier les clubs sportifs, c'est plus de 300 bénévoles qui œuvrent quasiment tous les soirs de la semaine, les mercredis après-midi, tous les samedis et les dimanches pendant la belle saison lors des championnats. C'est une véritable organisation sociale qui mérite le soutien de tous. Et de plus, ils maintiennent la condition physique de nos jeunes pendant la saison hivernale dans nos salles de gym, pour éviter qu'elles restent vides mais chauffées. Toutes les sociétés sont d'accord de participer aux déficits des finances communales, mais cette décision municipale nous est venue tardivement. La plupart n'auront leur assemblée générale que durant l'été 2005 ou l'automne 2005, il est donc impossible de modifier les budgets déjà établis, il faut donc suspendre ces locations ou les participations aux charges pour l'année 2005. Et surtout les étaler sur trois ans pour permettre aux sociétés de se retourner, il n'est pas suffisant de reporter le paiement en 2006, car pour les budgets 2005 et 2006 il faudrait doubler les sommes, ce qui provoquerait pour certains clubs plus que le doublement des cotisations des juniors. C'est impensable. D'autre part, j'estime qu'il est absolument nécessaire d'analyser les conséquences pour chaque club, avant de prendre de telles mesures. La commune ne peut se permettre de voir certaines sociétés....

La Présidente déclare : je crois qu'on a compris le sens de votre intervention, Monsieur DUBOIS, je vous remercie.

Monsieur Roland DU BOIS : je peux terminer.

La Présidente déclare : Je crois qu'on peut passer au vote.

Monsieur Roland DU BOIS : arrêter simplement leur travail de formation. Que fera la Municipalité si toutes les sociétés renoncent à la formation et l'éducation sportive de nos jeunes. Il faudra réaliser au moins 29 espaces jeunes supplémentaires à 280 mille francs de subsides communaux, ce qui représente plus de 8 millions à prévoir dans le budget communal de l'année prochaine. Cela uniquement pour reprendre une partie des activités de nos sociétés locales. Je vous laisse imaginer la situation et en avons-nous les moyens ? Je ne le pense pas. Je vous demande donc de soutenir l'amendement de notre président des sociétés locales en renonçant à ces nouveaux revenus, permettant aux sociétés de se retourner.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

J'aimerais vous poser, avec tout le respect que je vous dois une question très simple, est-ce que notre collègue Monsieur Roland DU BOIS a dit quelque chose d'inconvenant ? Est-ce qu'il n'a pas le droit de développer son argumentation jusqu'au bout ? Et si vous avez voulu l'interrompre, vous vous êtes fondée sur quel article du règlement ?

Madame la Présidente :

Cher Monsieur POLIN, je reconnais que vous avez raison et qu'on ne peut pas

interrompre une intervention d'un Conseiller, puisque nous sommes là pour délibérer. Mais, je souhaitais qu'on arrive encore à délibérer sur un certain nombre de points avant la fin de notre soirée ou nuit. Et je croyais que j'avais demandé que les interventions soient brèves, afin que l'on puisse avancer dans notre ordre du jour. Et je vois que je n'ai pas du tout été comprise, ni soutenue. Alors, je m'excuse auprès de Monsieur Roland DU BOIS d'avoir souhaiter le voir accélérer sa présentation. La discussion continue.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Paradoxe au paradoxe, nous vivons dans le plus complet paradoxe, quand on parle d'économiser ce n'est jamais le bon endroit. Tout le monde veut assainir les finances, mais chez les autres. Ce raisonnement n'est malheureusement plus possible. Il est bon de rappeler, pour fixer le contexte actuel, que la Municipalité a mis en place un dispositif d'économies, je vous laisse lire le préavis. Pour ce qui concerne l'introduction d'un loyer pour l'utilisation de locaux ou installations aux sociétés et institutions culturelles, la Municipalité a soigneusement pesé le pour et le contre d'une telle décision. Elle a limité les dégâts en ne demandant qu'un minimum aux sociétés locales, car la somme budgétisée est à mettre en relation avec 997'996 francs, ce chiffre représente les frais du personnel, de l'eau, de l'électricité, du mazout, les frais d'entretien et j'en passe. Cette somme de près de 1 million est basée sur un calcul établi il y a une quinzaine d'année environ et qui n'a jamais subi d'indexations. Une salle simple revient à 30 francs de l'heure à la commune et la salle omnisports à 90 francs de l'heure. Il s'agit donc bien de 13,5 % qui est demandé aux sociétés locales dans son ensemble. Avant que la Municipalité ne décide d'instaurer un tarif de location pour les diverses installations communales mises à disposition des sociétés locales, une petite enquête a été faite afin de connaître les conditions appliquées par d'autres communes de la région lausannoise. Et bien, avec les propositions de la Municipalité, nous sommes encore bien au-dessous de la moyenne. Avant que les tarifs pulliérans ne soient fixés la Municipalité a étudié la possibilité de diminuer l'aide sportive qu'elle verse chaque année pour le mouvement junior. Finalement, après mûre réflexion elle a renoncé à cette solution, estimant que l'aide communale doit être maintenue pour les clubs formateurs de juniors, soit 1'615 juniors, dont 758 non pulliérans, afin d'affirmer ainsi l'appui des pouvoirs publics aux sociétés locales formant la jeunesse. Elle a donc privilégié la solution d'une location ou d'une participation à certains frais, notamment ceux d'électricité. La Municipalité a renoncé à demander une participation financière en 2004, estimant que les sociétés pulliérans devaient avoir le temps pour pouvoir prendre diverses dispositions. Il a fallu un certain courage politique à la Municipalité pour instaurer des frais de location à toutes les sociétés locales. Elle attend ce soir du Conseil communal le même courage politique. En vous remerciant de votre attention, nous vous recommandons donc, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux de rejeter l'amendement de Monsieur le Conseiller Alain BOLAY.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Dans les propos de Monsieur Martial LAMBERT, je relève deux choses, trois choses, il parle d'un paradoxe et d'introduction d'un loyer, qui dit loyer, dit contre-prestations. Certaines sociétés souhaiteraient que les douches fonctionnent, qui n'aient pas des cônes ou des bidons pour récolter l'eau de toits qui percent et surtout pour les sociétés locales, elles n'ont pas eu le temps de se retourner. Monsieur Alain BOLAY dans son amendement le dit, c'est le 30 septembre qu'on leur a communiqué la décision de la Municipalité. Et là, malheureusement il n'y a pas un statut ou un contrat comme le personnel, vous pouvez faire comme vous voulez, mais vous êtes en train de mettre à

mal, pas seulement les sociétés, mais l'esprit qui les anime. Et au pire, si vous ne voulez pas absolument abandonner pour 2005, au moins faites un autre geste. Je ne parle pas financier, mais sur ce problème de location, parce que vous pensez récolter 113'000.-- francs, mais c'est une erreur parce que certaines sociétés vont maintenant regarder les plages horaires qui leurs sont fixées. Pourquoi des sociétés ne disaient rien avant, quand on leurs attribuait des salles pour 2 heures, elles ne payaient pas, maintenant elles vont commencer à regarder les heures réelles. Et c'est là qu'est tout le problème. Un, certaines installations ne sont pas en ordre, il ne faudra pas encore revenir dans quelques années, puis dire, oui, le rink hockey on a gagné 46 mille francs, dont 18 mille francs d'avocat. Comprenez, des installations pas en ordre, on veut bien les payer, comme certaines sociétés qui utilisent la piscine qui payent le même tarif pour 1 ligne que pour 4 lignes, il y a quand même quelque chose d'illogique. Et vous parlez d'équité, il faut que tout le monde paye. Je m'arrête là, mais je reviendrai plus loin sur le problème des locations de certains bâtiments communaux, et là j'aurais de quoi édifier le Conseil.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

J'aimerais quand même renseigner le Conseil. Il est bien clair que le versement de loyers demandés aux sociétés locales n'interviendra qu'en janvier 2006. Les subsides dus aux sociétés locales vont être versés en juin 2005.

Monsieur Roland DU BOIS demande la parole :

J'aimerais juste répondre sur ce point là, comme on ne m'a pas laissé terminer complètement mon texte. Dans mon texte il était mentionné que ça servait à rien de reporter un paiement, parce que dans le budget de l'année prochaine des sociétés, il faudra le compter deux fois. Ce qui veut dire qu'on va augmenter les cotisations de façon disproportionnée. Donc, à un moment donné de reporter ça ne sert à rien. Il faut suspendre pour permettre aux sociétés locales sur trois ans de se retourner.

La Parole n'est plus demandée. La Présidente passe au vote de l'amendement de Monsieur Alain BOLAY qui est le suivant : *300.4271 Loyers de locaux aux sociétés sportives et culturelles. Le Conseil communal décide d'abandonner la proposition de facturation de location aux sociétés locales compris dans ce poste du budget à concurrence de 118'638,95 francs, ainsi ce poste de 130 mille francs est ramené à 11'361.05.*

L'amendement de Monsieur Alain BOLAY est refusé par 32 voix contre, 26 voix pour et 22 abstentions.

La parole n'est plus demandée sur la page 13. La Présidente passe au vote de cette page.

La page 13 du budget est acceptée par 38 voix pour, 15 voix contre et 15 abstentions.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Je prends les devants, je devrais plutôt sauter aux pages de détails des loyers. J'ai constaté qu'un immeuble qui s'appelle Anciens Moulins 12-14 a une location de 720 francs. J'ai pensé que c'était le principal locataire qui occupait ces locaux qui payait ces 720 francs, et bien non, c'est le galetas, c'est le sous toit. Et dans ce bâtiment, pour lequel on fait beaucoup de frais, il y a un locataire à qui on donne des subventions et à qui on ne demande pas de loyer. C'est pour cela que je pense que là il y a une inéquité de traitement. J'attends quand même des explications, pourquoi ?

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :
Alors, il s'agit du théâtre des jeunes.

Monsieur Marcel PASCHE demande, pourquoi ?

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :
C'est en fait un soutien au théâtre des jeunes.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :
J'ai cru tout à l'heure, qu'on avait diminué de 30 mille à 20 mille francs la subvention qu'il touchait. C'est bien juste. Donc les sociétés sportives et culturelles et autres. On leur prend une location à 5 francs de l'heure, donc on pourrait aussi leur demander 5 francs de l'heure.

La Présidente demande s'il y a inégalité de traitement.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :
Alors, il n'y a pas d'inégalité de traitement, je vais faire en sorte de faire payer un loyer équivalent au théâtre des jeunes à partir de 2006.

Monsieur Marcel PASCHE a pris acte.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :
Dans ma déclaration, lors de l'entrée en matière, J'avais évoqué le rapport charges et revenus, à savoir c'est la rubrique 350 *Bâtiments locatifs* où on voit apparaître 868'000.-- francs de charges pour 1'970'000 de revenus, c'est-à-dire un rapport de 44 % de charges. Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour poser la question à la Municipalité s'il y a des démarches intellectuelles ou déjà plus avancées dans le cadre d'une aliénation éventuelle de l'un de ces objets en raison de son coût trop dispendieux par rapport à son revenu locatif. Merci.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :
Alors, effectivement dans le budget 2005, le total des charges pour tous les bâtiments locatifs atteints le chiffre de 684'270 francs contre 1'748'750 francs pour les recettes. J'attire votre attention qu'avec le système comptable des communes, les charges sont comptabilisées en une seule fois, influençant fortement le résultat selon les types de travaux. Par exemple, pour l'immeuble du Liaudoz 30-32, le système d'évacuation des eaux doit être mis en séparatif provoquant une charge supplémentaire de 56 mille francs pour année. Au Prieuré 1, ex-Crédit Suisse le système de régulation du chauffage doit être changé, 36'200 francs. C'est donc amorti d'un seul coup.

A la demande de la Présidente, Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT déclare : je ne suis pas satisfait de la réponse de la Municipalité, parce que ce n'est pas vraiment la réponse que j'attendais, de savoir si une réflexion existe par rapport à ces coûts très importants, s'il n'y a pas d'alternative de pouvoir s'en défaire.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :
Alors ça, je ne peux pas vous le dire maintenant, on va y réfléchir.

Il n'y a plus de question sur la page 16. La Présidente passe au vote de cette page 16.

La page 16 du budget est accepté à une large majorité.

Il n'y a plus de questions sur le chapitre 3 - DOMAINES ET BATIMENTS.

La Présidente propose d'interrompre l'examen des pages du budget pour passer à l'élection du 2^{ème} vice-président(e) pour la période du 1^{er} avril 2005 au 30 juin 2006.

Cette proposition est acceptée.

3.6. ELECTION DU OU DE LA 2^{EME} VICE-PRESIDENT(E) POUR LA PERIODE DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 30 JUIN 2006

La Présidente attend une proposition.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

J'ai l'avantage de présenter à la 2^{ème} vice-présidence Monsieur Pierre-William LOUP, médecin chirurgien, père de trois enfants. Il a été président de la société vaudoise de médecine. Il passe ses temps de loisirs, quand il en a, à faire un peu de politique. Il est entré au Conseil communal en 1993. Il a été président du parti libéral pullièran et député au Grand Conseil pendant 2 ans ; très actif, donc, dans la vie politique. Il sera à la retraite lorsque la présidence devra lui revenir et il aura donc passablement de temps pour s'y consacrer. Je vous remercie de bien vouloir lui réserver un bon accueil.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Présidente demande à Monsieur Pierre-William LOUP s'il accepte d'être candidat.

Monsieur Pierre-William LOUP accepte d'être candidat.

La Présidente rappelle que l'élection se faisant au scrutin individuel secret, il remercie les scrutatrices et les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote et, avec cette opération, elle proclame l'ouverture du scrutin.

Pendant le dépouillement des bulletins pour l'élection du 2^{ème} vice-président 2005 – 2006, la Présidente reprend la discussion sur le budget 2005.

BUDGET 2005 (suite)

TRAVAUX pages 18 à 24

La parole n'est pas demandée sur ce chapitre, il est adopté.

ECOLES ET CULTES pages 23 à 32

La parole n'est pas demandée sur ce chapitre, il est adopté.

POLICE pages 33 à 37

La parole n'est pas demandée sur ce chapitre, il est adopté.

SECURITE SOCIALE pages 38 à 40

La Parole n'est pas demandée sur ce chapitre, il est adopté.

SERVICES INDUSTRIELS pages 41 à 44

Monsieur Michel AGUET demande la parole :

Concernant le page 43, service électrique, j'aurais la question suivante : Je constate que les ventes d'énergie correspondent dans le budget à 10'893'000 francs et je regarde le préavis qui nous est annexé ici page 37 et il y a une petite phrase qui m'inquiète *cette année un geste plus modeste de l'ordre d'un demi-centime le kw/h sera sans doute consenti vers le bas*. Alors, je pose la question de savoir si dans ce budget on déjà tenu compte de cette baisse pour les clients ou si c'est un budget sans tenir compte de cette baisse du demi-centime, parce qu'on cherche effectivement des économies partout, mais c'est peut-être utile aussi de chercher de temps en temps des rentrées supplémentaires, en dehors, par exemple des impôts. On peut le faire aussi en livrant des services.

Monsieur Sébastien FAGUE demande la parole :

Je vais m'efforcer de répondre à la question soulevée par Monsieur Michel AGUET, tout d'abord pour dire que le règlement que nous avons ici est la volonté politique qui est la notre. Nous n'avons pas une volonté d'avoir des impôts déguisés face à nos citoyens. C'est-à-dire que nous ne voulons pas que par le biais de la facturation de l'énergie nous puissions financer d'autres services communaux. C'est pour ce faire que l'intégralité des bénéfices, parce qu'on peut faire des bénéfices, c'est bien clair, des services industriels est reversé aux services industriels, soit pour thésauriser de l'argent pour des besoins futurs, comme cela peut être le cas, par exemple pour le logiciel de facturation auquel vous avez donné votre crédit fort récemment, soit et c'est surtout ça, pour la modernisation et l'entretien du réseau et des canalisations. C'est-à-dire que tout l'argent et le bénéfice est utilisé pour cette planification de renouvellement. Vous savez qu'on a un certain nombre de retard en la matière, et qu'il faut absolument entretenir les réseaux pour que cela fonctionne. La volonté est donc de ne pas faire les transferts de cette manne et de cette vente d'énergie sur la bourse communale pour financer d'autres prestations. Donc, nous avons par ce biais là, une volonté de suivre le principe de la Confédération qui veut que chaque taxe paie pour ce à quoi elle est destinée et pas pour autre chose. C'est un premier point. Deuxièmement, vous savez que nous avons fait des négociations avec la ville de Lausanne qui nous ont amené à avoir une baisse de tarif au 1^{er} octobre de cette année, mais que l'année dernière, et c'est pour ça que vous voyez une diminution de 1 million déjà sur le prix de l'énergie, nous avons anticipé cette baisse. Elle était déjà reportée pour les citoyens pulliérans, puisque cette baisse substantielle était de l'ordre de 3 centimes qui avait été reportée sur les citoyens. Pourquoi, cette année, nous faisons encore une légère diminution, c'est parce que nous avons effectivement cette diminution qui arrive depuis octobre et que nous avons déjà fait un premier geste l'année dernière et que nous pouvons encore faire un autre bout de chemin par anticipation et par réalisme et par réalité et que nous gardons un minimum en vue d'un futur que vous avez également soutenu dans le rapprochement de notre entité avec celle de Paudex et celle de Belmont dans le cadre d'une entité qui générerait ces services industriels. Et que, face à un marché qui va sans doute s'ouvrir, en tout cas les lois sont en préparation à Berne, il faut avoir un minimum d'argent de côté pour pouvoir passer ce différent cap et pour pouvoir revoir

également toute notre prestation de tarification qui est en cours. Donc, selon l'explication qui vous est donnée, ce n'est pas du tout de ne pas chercher des économies que nous faisons, mais c'est simplement un report que nous avons réussi à obtenir pour nos citoyens à l'ensemble des contribuables pulliérans. Voilà, j'espère que j'ai été relativement clair dans mes explications. Je précise encore une fois et je crois que c'est bon de le dire ici, les services industriels sont donc auto-financés. C'est-à-dire que si on fait des économies ici, ça ne change rien sur le fonctionnement global de la commune de Pully.

A la demande de la Présidente, Monsieur Michel AGUET déclare qu'il est partiellement satisfait de la réponse de la Municipalité.

Monsieur Patrick HUBERT demande la parole :

Je reviens à la vente d'eau, Madame la Présidente, à la page 41.

La Présidente déclare que cette page a déjà été adoptée.

Monsieur Patrick HUBERT : J'ai quand même une question d'ordre général, 3,210 millions. Je souhaiterais que l'année prochaine pour cette vente d'eau nous ayons deux chiffres, le prix du m³ d'eau froide vendue et le prix de la taxe d'épuration. Parce que le prix du m³ d'eau froide.....

La Présidente : Je m'excuse Monsieur Patrick HUBERT, la page 41 ayant été adoptée, nous ne pouvons pas revenir en arrière (Monsieur Patrick HUBERT : vous allez tellement vite) peut-être vous poserez votre question lors d'un prochain Conseil en dehors du budget.

Monsieur Patrick HUBERT : bien, je vous remercie de votre compréhension.

La Présidente demande s'il y a une contestation.

Ce n'est pas le cas.

Il n'y a plus de question sur le page 43. La Présidente passe au vote de cette page.

La page 43 est adoptée à une large majorité.

RECAPITULATION PAR CHAPITRE page 45

La parole n'est pas demandée, la page 45 est adoptée.

La Présidente propose, avant de continuer les débats sur le budget, de donner les résultats de l'élection du 2^{ème} vice-président pour la période du 1^{er} avril 2005 au 30 juin 2006.

- Bulletins délivrés	78
- Bulletins rentrés	78
- Bulletins blancs	12
- Bulletins nuls	2
- Bulletins valables	64

- Majorité absolue 33

Monsieur Pierre-William LOUP est élu avec 61 voix et trois voix éparses. Son élection est vivement applaudie par le Conseil. Il est félicité par la Présidente.

La Présidente reprend les discussions sur le budget. Elle déclare que les pages 46 à 52 sont des pages d'information sur les revenus et les charges par nature. Nous n'avons pas lieux de voter, nous devons en prendre connaissance. Mais, il est possible de poser des questions ou de faire un commentaire.

Monsieur Olivier YERSIN demande la parole :

Je vois que Monsieur Sébastien FAGUE donne probablement une réponse à la question que voulait poser Monsieur Patrick HUBERT tout à l'heure concernant les achats d'eau. A la page 46, c'est la dernière position 312, on a de nouveau *Achats d'eau, d'énergie, de combustible*. Je souhaite poser la même question. Pourquoi est-ce qu'on n'indique pas les m³. Alors comme ça, Monsieur Sébastien FAGUE pourra faire profiter tout le Conseil de sa réponse. Et ceci aussi par courtoisie, vis-à-vis de Monsieur Patrick HUBERT.

La Présidente précise que Monsieur Olivier YERSIN désire avoir les unités pour ces achats.

Monsieur Sébastien FAGUE demande la parole :

J'essayais juste de comprendre la question qui m'avait été posée par Monsieur Patrick HUBERT, c'était un aparté et la question précise sur le poste 312 *Achats d'eau, d'énergie, de combustible*. Je peux seulement donner l'information que le nombre de m³, selon ce je sais, c'est environ 1,7 millions de m³ qui sont vendus. Mais comparé dans ce montant là, je ne sais pas très bien quelle est la proportion chiffrée en francs. On me précise que c'est 1,8 millions de m³ qui sont facturés chaque année pour l'eau.

COMPTABILITES DE LA STEP ET DE L'ORPCI (Budgets intercommunaux 2005) pages 53 à 57

La Présidente précise que ce sont des pages bleues qui sont déjà adoptées par les organes concernés, il n'y a pas de votation, mais on peut poser des questions.

Monsieur Jean-Marie MARLETAZ demande la parole :

J'aimerais simplement que Monsieur le Municipal Sébastien FAGUE puisse nous expliquer la différence qu'il y a entre la somme des imputations internes « participation de la Commune de Pully » concernant la STEP dans ces pages bleues, en particulier page 54 et le montant qui est normalement équivalent et qui devrait être à la page 22 blanche. Parce qu'il y a une différence dans les chiffres.

Monsieur Sébastien FAGUE demande la parole :

En effet, il y a une différence de l'ordre 73'000.-- francs entre ce que vous pouvez voir apparaître dans les pages bleues et ce qu'il y a dans les pages blanches. En fait, c'est parce que ce qu'il y a dans les pages blanches, il s'agit de notre participation à la STEP. Alors, le libellé il est comme ça dans le règlement de la comptabilité des communes vaudoises, mais participation à la STEP, il faut comprendre participation aux STEP au pluriel, parce qu'il y a notre participation à la STEP de Pully, c'est ce qu'on peut voir apparaître dans les pages bleues, et notre participation aux stations de pompage et de

relevage, c'est toujours ce qui est dans les pages bleues, mais il y a aussi notre participation, de l'ordre de 73'000.-- francs, à la STEP de Lausanne. Parce qu'on a toute une partie de bassin versant, qui est vers la Vuachère, dont les eaux usées sont traitées par la STEP de Lausanne. Et c'est pour ces m3 là qui sont traités à Lausanne que nous devons naturellement une participation à cette station d'épuration. C'est ce qui explique cette différence de 73'000.-- francs.

BUDGET D'EQUIPEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX page 58

BUDGET DE RENOVATION DES IMMEUBLES EN 2005 page 59

FINANCEMENTS PREVUS SUR CREDITS EXTRA-BUDGETAIRES EN 2005
pages 60 & 61

La Présidente précise que ce plan de financement est mentionné à l'article 103 du règlement communal. Il n'est pas voté. C'est simplement une information qui nous est donnée et dont nous prenons acte.

BATIMENTS LOCATIFS pages 62 à 70

La Présidente précise que c'est de nouveau des informations dont nous prenons acte. Elle demande s'il y a des remarques sur les pages 62 à 70.

Ce n'est pas le cas.

CHARGES SALARIALES SELON L'EFFECTIF DU PERSONNEL pages 71 – 74

C'est des tableaux informatifs dont le Conseil prend acte.

Il n'y a pas de question.

La Présidente déclare : nous sommes donc arrivés au bout de ce fascicule et je peux ouvrir la discussion générale sur le budget, en vous priant de prendre, maintenant alors, votre préavis 26/2004 à la page 39. Les conclusions sont au bas de la page 8 et à la page 39. J'ouvre la discussion générale.

Monsieur Christian BORY demande la parole :

L'étude du budget a été très fastidieuse, elle n'a pas permis de dégager suffisamment de réductions de charges. Dès lors, nous ne pouvons pas simplement voter un budget où l'excédent des charges n'est, tout simplement, pas acceptable. Je reprends les termes qui ont été dits au début de cette discussion. A cette heure tardive, il n'est plus besoin de vous convaincre qu'il s'agit encore de faire un effort. Ainsi je présente l'amendement, visant à ***la réduction de 3 millions du total des charges pour l'exercice 2005, passant ainsi de 120 millions à 117'530'727 francs.***

La Présidente précise : donc vous nous proposez une diminution des charges, telles qu'elles sont mises aux conclusions du préavis. Je veux demander à Monsieur CHUARD.....

Monsieur le Syndic précise que c'est lui qui lui donnera les chiffres des conclusions du

préavis 26/2004. Le total des charges s'élève à 120'533'727 francs.

La Présidente précise que nous avons sur ce montant un amendement pour une diminution de 3 millions. Elle ouvre la discussion sur cet amendement et demande à Monsieur Christian BORY de lui remettre son amendement par écrit.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Au terme de ce débat, je vous invite à soutenir le budget 2005, tel que présenté par la Municipalité, et ne pas rendre sa mise en œuvre plus difficile que nécessaire. Vous vous doutez bien que si, sur les 43 millions, sans les S.I. dont nous avons la maîtrise, nous trouvons 3 millions d'économies supplémentaires, ce soir, soit vous les auriez trouvés, soit nous vous les aurions proposés. Ce dernier stratagème est tout simplement absurde, irresponsable et irréalisable. C'est surtout l'arme des faibles et des impuissants. C'est enfin la reconnaissance que la Municipalité a fait son travail. Ne pas oser réclamer la suppression de certaines prestations, c'est ne pas prendre ses responsabilités et manquer de courage politique. Pour vous aider dans votre démarche, je vous suggère de proposer les suppressions suivantes : Vous cumulez l'Ecole de musique, la Bibliothèque municipale, les affaires culturelles et l'exploitation l'Octogone, comme ça vous aurez économisé 2,5 millions ou bien, mieux le Service social communal c'est 2'980'000 francs. Encore, on pourrait supprimer le centre sportif de Rochettaz, les Sociétés locales (ce qu'il en reste), Pully-Plage, la piscine couverte, les réfectoires scolaires, les camps aux Mosses, etc. on arrive modestement à 1,6 millions, finalement, on peut faire un mélange de toutes ces propositions pour essayer d'aboutir à 3 millions. Non, Mesdames et Messieurs les Conseillers, il faut rester sérieux. Cette démarche est hors de toutes propositions, et représente au niveau des charges maîtrisables, c'est près de 6 % supplémentaires par rapport aux 10 % acceptés et proposés par la Municipalité. En équivalant postes de travail, c'est plus de 20 licenciements que vous nous demandez par ce biais là. Comment peut-on justifier une telle politique ? La Municipalité s'est engagée à mettre en place un assainissement des finances publiques, par étapes, avec ténacité et responsabilité, sur la durée en évitant tout dérapage et tout arbitraire. En acceptant ce budget, vous lui donnez les moyens d'aller de l'avant dans l'ordre et la sérénité et surtout vous la confortez dans une vision valorisante en faveur de l'ensemble de la population de Pully. Je vous demande donc de refuser l'amendement présenté par Monsieur Christian BORY.

La parole n'est plus demandée. La Présidente passe au vote de l'amendement de Monsieur Christian BORY, qui est le suivant : *réduction de 3 millions du total des charges pour l'exercice 2005, passant ainsi de 120 millions à 117 millions francs.*

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Je m'excuse Madame la Présidente, j'aimerais juste que vous nous donniez des chiffres exacts. Avant on n'a pas voulu aller avec des chiffres évaluatifs, maintenant ce n'est pas 120 millions, c'est 120 millions et des francs.

La Présidente déclare : c'est 120'533'727 francs, moins trois millions qui nous amènent à 117'533'727 francs.

L'amendement de Monsieur Christian BORY est refusé à une large majorité.

La discussion continue sur la conclusion du budget.

La parole n'est plus demandée. La Présidente passe au vote des conclusions du préavis 26/2004 budget 2005 qui sont les suivantes :

1. d'approuver le projet du budget de la Bourse communale amendé pour l'exercice 2005 dont le résumé est le suivant :

Charges	Fr. 120'533'727.--
Revenus	<u>Fr. 110'565'489.--</u>
Excédent des charges	Fr. 9'980'238.-- =====
Après :	
• des amortissements de	Fr. 2'010'300.--
• des attributions aux fonds de réserve et de renouvellement de	Fr. 1'107'011.--
• des prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement de	Fr. - 544'116.--
2. Le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des services industriels (Budget EMR)	Fr. 500'000.--

Le Préavis 26/2005 budget 2005 est accepté par 46 voix pour, 16 contre et 11 abstentions.

3.7. Préavis 24/2004 STATION DE RELEVAGE - REHABILITATION DES VIS D'ARCHIMEDE

La Présidente invite Monsieur Daniel WURLOD, président de la commission ad hoc à venir lire son rapport.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion sur l'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité et deux abstentions.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote des conclusions du préavis 24/2004. La commission ad hoc propose à l'unanimité d'accepter la proposition la Municipalité et de voter les conclusions du préavis telles que présentées. La Présidente ne les relit pas.

Le préavis 24/2004 est accepté à l'unanimité.

3.8. ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS(TRICES) POUR LA PERIODE DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 30 JUIN 2006

La Présidente attend des propositions.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Au nom du groupe Les Verts, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Madame Francine MEDANA, qui est actuellement suppléante, qui se plait beaucoup au Bureau et qui est prête à continuer.

Monsieur Christian BORY demande la parole :

Tout le monde la connaît, elle connaît tout le monde. Personnalité expressive, toujours souriante et chaleureuse. Nous, groupe radical n'avons plus à vous convaincre de quoi que ce soit. Elle est la scrutatrice qu'il nous faut. Nous avons l'honneur de vous présenter au poste de scrutatrice de notre Conseil pour la dernière période de cette législature, Madame Essia AESCHLIMANN.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Mesdames Francine MEDANA & Essia AESCHLIMANN sont élues par applaudissements.

3.9. ELECTION DES DEUX SCRUTATEURS(TRICES) SUPPLEANTS(TES) POUR LA PERIODE DU 1^{ER} AVRIL 2005 AU 30 JUIN 2006

La Présidente attend des propositions.

Monsieur Jean-Philippe CLAVEL demande la parole :

l'Union Pulliérane a le plaisir et l'avantage de vous présenter Monsieur Bernard SCHWAB, que vous connaissez bien parce qu'il a déjà fait partie du Bureau.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

Au nom de groupe libéral, j'ai l'honneur de porter à votre suffrage Madame Claire-Lise TILLE qui exerce aux dires du Bureau, sa fonction de manière, plus que satisfaisante.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Monsieur Bernard SCHWAB & Madame Claire-Lise TILLE sont élus par applaudissements.

3.10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES - DIVERS

La Présidente rappelle que Monsieur Jean-François MAIRE a préparé une interpellation sur les forêts, elle lui passe la parole.

Monsieur Jean-François MAIRE

En me fondant sur l'article 68 de notre règlement, j'annonce le dépôt d'une interpellation à la Municipalité concernant le domaine forestier de la Ville de Pully. Cette interpellation sera signée de trois membres de notre groupe et sera développée, si elle est appuyée, lors de notre prochaine séance. Les grandes lignes en sont les suivantes : la Ville de Pully est

fière d'être une commune viticole, à juste titre. On parle souvent de son vignoble et de son vin, mais moins souvent de ses forêts. Le domaine forestier couvre pourtant 20 % de son territoire. C'est un patrimoine précieux à conserver et à entretenir. Mais, on sait que cet entretien a un coût. Les subventions fédérales sont à la baisse, dès lors nous demanderons à la Municipalité de bien vouloir dresser, en quelque sorte, l'état des lieux, tant du point de vue de l'état de santé de nos forêts que de l'aspect financier y afférent. Il serait utile de connaître l'intention de notre exécutif en matière de politique forestière dans le court, moyen et long terme. C'est dans ce sens qu'ira notre questionnement lors du développement de notre interpellation. Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir appuyer cette interpellation.

La Présidente demande au Conseil si cinq personnes appuient cette interpellation.

Il y a plus de cinq membres. La Présidente précise que cette interpellation sera mise à l'ordre du jour de notre prochaine séance.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

En cette fin d'année 2004, j'aimerais émettre un vœu à l'intention des présidents des deux commissions permanentes de finances et de gestion. Messieurs, je tiens tout d'abord à louer vos efforts de coordination, néanmoins il me semblerait nécessaire, voire très important, de créer un cahier des charges détaillé sur les tâches, compétences et responsabilités de chacune des commissions de finances et de gestion. Le règlement du Conseil, dans les articles 107 et 107 bis mentionnent pour les deux articles la même phrase : *La commission a notamment pour mission de :* et il s'ensuit une liste des principales tâches incombant à chacune de ces deux commissions. J'aimerais que notamment disparaisse, au profit d'une description beaucoup plus pointue dans le cadre d'un cahier des charges. Nous saurions ainsi qui fait quoi de manière claire et incontestable. Cela éviterait, du moins je l'espère, certaines parties de ping-pong improductives et irritantes pour l'ensemble du Conseil.

Et dans un tout autre domaine, ayant le micro en main, je profite de cette occasion pour adresser à Madame Jacqueline Vallotton, au nom de l'Union Pulliérane, nos plus vifs remerciements pour son travail de secrétaire du Conseil communal, qu'elle remplit toujours aussi parfaitement, je le souligne, et en gardant le sourire, ce qui ne doit pas être évident tous les jours. En tant grand merci, Jacqueline, et tous nos vœux pour 2005.

La salle applaudit.

La Présidente déclare : Messieurs les présidents, vous avez entendu le vœu de Madame Annie MUMENTHALER.

Monsieur Olivier YERSIN demande la parole :

J'ai une brève question concernant le long passage piétonnier qui passe sous l'avenue de Lavaux et qui relie le collège Arnold Reymond à la Place Neuve vers la Migros. Ce long passage est régulièrement recouvert de graphitis, je trouve que c'est là une expression intéressante au niveau artistique, car spontanée probablement de la plupart des élèves du collège Arnold Reymond. Et je constate que la commune, la Municipalité fait régulièrement disparaître ces graphitis. Je crois que c'est le cas actuellement, une partie d'entre eux a été effacée. Bon, ça nécessite certains frais, je me demande si c'est bien nécessaire. C'est la question que je pose à la Municipalité. C'est une sorte de négation de ce travail, un petit peu artistique, des élèves qui passent tous les jours ici. Et je trouve que

c'est un peu dommage et en plus ça coûte quelque chose.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

A moindre frais nous enlevons, effectivement, une partie des graphitis quand il y a des injures. Notamment des injures sur des écoliers ou sur des professeurs, alors effectivement on enlève les injures.

Monsieur Olivier YERSIN demande la parole :

Je suis partiellement satisfait de la réponse de la Municipalité. Le problème est qu'il y a pratiquement toujours une ou deux injures et finalement on enlève tous les graphitis, y compris où il n'y a pas d'injures. Alors, je trouve que c'est un petit peu dommage et il y aura toujours de nouvelles injures, personnellement ça ne me dérange pas tellement. Je pense qu'on pourrait faire l'économie de ce travail régulier au cours des ans.

Madame Catherine ZWAHLEN-MASSON demande la parole :

C'est pour vous informer que notre groupe a choisi un nouveau président en la personne de Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente lève cette séance à presque 1 heure du matin. Elle remercie le Conseil et souhaite de belles fêtes de fin d'année à chacune et chacun.

La secrétaire

Jacqueline VALLOTTON

Vu la Présidente :

Irène GARDIOL

